MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 816 8 novembre 2000

SOMMAIRE

Ados S.A., Luxembourg page	39166	Inled S.A., Luxembourg	39140
Air Consult and Software S.A., Niederkorn	39162	Interlagos Holding S.A., Luxembourg 39141,	39142
Ennery S.A., Luxembourg	39122	Interlude S.A.H., Luxembourg	39141
Euro 92 S.A., Luxembourg 39122,	39123	Invesco Continental Europe Holdings, Luxbg 39142,	39145
Eurodata S.A., Luxembourg	39122	I.S.E. S.A., Luxembourg	39146
European Web S.A., Luxembourg		Jarama S.A., Luxembourg	39146
Evoe Wines S.A., Luxembourg	39124	JLC Holding, S.à r.l., Luxembourg	39135
Faver S.A., Luxembourg	39124	Kalnis International S.A., Luxembourg	
Fiat Finance S.A., Luxembourg	39124	Kampen S.A.H., Luxembourg	
Fiat Finance Holding S.A., Luxembourg	39125	Kemon S.A., Luxembourg	
Fidinam Consulting (Luxembourg) S.A., Luxembourg	39125	Kenny S.A., Luxembourg	
Finalourec S.A. Holding, Luxembourg	39124	Kerala S.A., Luxembourg	
Finance TB S.A., Luxembourg	39127	Kingberg Immobilière S.A., Luxembourg	
Financière d'Evry S.A., Luxembourg	39127	Peroni International S.A., Luxembourg	
Financière de Sécurité S.A., Luxembourg	39128	Rantum S.A.H., Luxembourg	
Financière de Wallonie S.A., Luxembourg	39125	Realty International Lloyd S.A., Luxembourg	
Financière Stratégique S.A., Luxembourg 39128,	39129	Reamon Holding S.A., Luxembourg	
Fincor International S.A.H., Luxembourg	39130	Receiver S.A., Luxembourg	
Finreal S.A.H., Luxembourg-Kirchberg	39129	Reifen International S.A., Luxembourg	
Fiparlux S.A., Luxembourg	39130	Rentex Verteibes, G.m.b.H., Luxembourg	
Fruitbrokers, Luxembourg	39130	Restaurant-Pizzeria Bacchus S.A., Luxembourg	
GED.I.T., Gedeam Investissements Touristiques S.A.,		Rhea S.A., Luxembourg	
Luxembourg	39131	,	
General Parcel Luxembourg S.A., Luxembourg	39131	Rimag S.A., Luxembourg	
G. Finance S.A., Luxembourg	39127	Rodan S.A., Luxembourg	
Gibson S.A., Luxembourg		Roluc S.A., Luxembourg	
Giovanni Schneider S.A., Luxembourg	39128	Ronflette S.A., Luxembourg	
Gladys S.A.H., Luxembourg	39132	Royalty Participations S.A., Luxembourg	39164
GlobeOp Financial Services S.A., Luxembg . 39133,	39135	RSA Overseas Holdings (Luxembourg) (N° 1), S.à r.l.,	204/5
Go-Far S.A., Luxembourg	39132	Luxembourg	
Hamilton & Meyers S.A., Luxembourg	39136	Ruysdael Global Investment, Luxembourg	
Handlowy Investments II, S.à r.l., Luxembourg	39137	RVA Capital Risque S.A., Luxembourg	
Handycom S.A., Luxembourg	39135	S & B Financière S.A., Luxembourg	
H.A.S. S.A., Luxembourg	39137	S.D.G.A. Holding S.A., Luxembourg	39159
Hermann & Valentiny et Associés, S.à r.l., Remerschen	39138	SECURFIN, Société de Gestion et Placements Indus-	
Heyrel S.A., Luxembourg	39132	triels S.A., Luxembourg-Kirchberg	
Higgins Holdings S.A., Luxembourg-Kirchberg	39137	Server S.A., Luxembourg	39164
Holeanders Holdings S.A., Luxembourg-Kirchberg .	39137	Servizi Finanziari S.A., Luxembourg	39168
Hutch S.A., Luxembourg	39139	Société Nationale de Contrôle Technique - Homolo-	
I.I.B., Inter Immo Bénélux S.A., Luxembourg	39139	gations, S.à r.l., Sandweiler 39151,	39152
Ilos S.A., Luxemburg	39139	Softcare, S.à r.l., Koerich 39158,	39159
INFICO International and Investment Company		Softe S.A., Luxembourg	39152
S.A.H., Luxembourg	39140	St. Georges Investment S.A., Luxemburg 39155,	39156
Infosec S.A., Luxembourg		Terre des Hommes, A.s.b.l., Luxembourg	39160
Ingefo Holding S.A., Luxembourg		Unionfin S.A., Luxembourg	39154

ENNERY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi. R. C. Luxembourg B 51.807.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2000, vol. 538, fol. 41, case 2, a été déposé au

registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2000.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(37317/504/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

EURODATA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg. R. C. Luxembourg B 13.710.

Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2000

L'an deux mille, le 27 juin s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société EURODATA S.A.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc Wagner, président du Conseil d'Administration.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Fischer, administrateur. Est appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Daniel Santarini, administrateur.

L'intégralité du capital social étant présent et tous les actionnaires déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la présente Assemblée Générale Extraordinaire, il a été fait abstraction des convocations et l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau, la liste de présence des actionnaires.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelé à statuer sur l'ordre de jour suivant:

- 1) Accepter et entériner la gestion jusqu'à ce jour et donner décharge au Conseil d'Administration et au Réviseur d'Entreprises;
 - 2) Démission de Monsieur Germain Jung comme administrateur;

Démission de Monsieur Jean-Paul Jacoby comme administrateur;

Démission de Monsieur Daniel Santarini comme administrateur;

3) Décharge des administrateurs démissionnaires.

L'Assemblée:

- 1. accepte et entérine, à l'unanimité, la gestion de la société jusqu'à ce jour et donner décharge au Conseil d'Administration et au Réviseur d'Entreprises;
- 2. accepte, à l'unanimité, la démission des administrateurs Messieurs Germain Jung, Jean-Paul Jacoby et Daniel Santarini;
 - 3. donne, à l'unanimité, décharge intégrale aux administrateurs démissionnaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

M. Wagner F. Fischer M. Huberty D. Santarini G. Jung J.-P. Jacoby

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2000, vol. 538, fol. 92 case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37328/619/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

EURO 92 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret. R. C. Luxembourg B 34.254.

L'an deux mille, le cinq juillet.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société EURO 92 S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, le 15 juin 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Société et Associations, numéro 5 du 5 janvier 1991.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain Donvil, employé privé, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Michel Di Benedetto, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Christine Orban, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

- I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:
- 1. Suppression de la valeur nominale des actions.
- 2. Augmentation du nombre d'actions de la société, pour les porter de mille deux cent cinquante (1.250) actions à trente-huit mille sept cent cinquante (38.750) actions.
 - 3. Modification de l'article 3, paragraphe 1er, des statuts afin de l'adapter aux décisions prises lors de cette assemblée.
 - 4. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le nombre d'actions de mille deux cent cinquante (1.250) actions à trente-huit mille sept cent cinquante (38.750) actions et de conférer à l'article 3, paragraphe 1^{er}, des statuts la teneur suivante:

«**Art.3. Paragraphe 1**er. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), divisé en trente-huit mille sept cent cinquante (38.750) actions sans valeur nominale.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Donvil, M. Di Benedetto, C. Orban, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 6 juillet 2000, vol. 463, fol. 76, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 11 juillet 2000.

A. Lentz.

(37326/202/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

EURO 92 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret. R. C. Luxembourg B 34.254.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 11 juillet 2000.

A. Lentz.

(37327/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

EUROPEAN WEB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare. R. C. Luxembourg B 71.946.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 7 juin 2000

Extrait de résolution

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société anonyme luxembourgeoise dénommée EUROPEAN WEB S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 septembre 1999, acte publié au Mémorial C, n° 944 du 10 décembre 1999, inscrite au registre de commerce, Luxembourg, Section B n° 71.946, tenue le 7 juin 2000, que le Conseil d'Administration a pris la résolution ci-après reproduite:

Résolution unique

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, de transférer le siège social de la société du 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg aux 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

Pour extrait sincère et conforme à l'original

EUROPEAN WEB S.A.

S. Vandi

R. Szymanski

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2000, vol. 538, fol. 76, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37329/043/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

EVOE WINES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

Par décision du Conseil d'Administration datée du 20 juin 2000, ont été nommés respectivement:

Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, 16, allée Marconi, Président du Conseil d'administration.

Monsieur Yasuhiko Yamazaki, administrateur de sociétés, demeurant à 4-12.8.201, Kugayama, Suginami - Ku, Tokyo, Japan, Administrateur-délégué.

Pour extrait conforme Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2000, vol. 538, fol. 41, case 2. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37330/504/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

FAVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 49.484.

Extrait des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 30 mars 2000

Septième résolution

L'Assemblée décide de confirmer le mandat pour la période expirant à l'Assemblée générale statuant sur l'exercice 1999 aux administrateurs et au commissaire aux comptes suivants:

Conseil d'administration:

- M. Mario lacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Virgilio Ranalli, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Philippe Pasquasy, juriste, demeurrant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

HRT REVISION, S.à r.l., 32, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 85, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37331/065/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

FIAT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 13, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 67.835.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale

L'assemblée décide d'élire comme commissaire ARTHUR ANDERSEN, réviseur d'entreprises, 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg en remplacement de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIAT FINANCE S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 43, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37332/267/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

FINALOUREC S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 15B, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Constituée par acte du notaire Edmond Reiffers à Luxembourg le 25 mai 1932, publié au Recueil Spécial du Mémorial n° 39 du 21 juin 1932, prorogée le 22 mai 1962 (Mémorial C n° 45 du 30 juin 1962). Suite à un acte du 23 juillet 1992 reçu par le notaire André Schwachtgen, la société a été prorogée pour une durée illimitée (Mémorial C n° 560 du 1er décembre 1992).

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2000, vol. 538, fol. 48, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

Luxembourg, le 14 juillet 2000.

(37336/287/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

FIAT FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 67.768.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale

L'assemblée décide d'élire comme commissaire ARTHUR ANDERSEN, réviseur d'entreprises, 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg en remplacement de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIAT FINANCE HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 43, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37333/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

FIDINAM CONSULTING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme, (anc. FIDINAM FIDUCIAIRE S.A.).

Siège social: Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes. R. C. Luxembourg B 42.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 85, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

AFFECTATION DU RESULTAT

- report à nouveau (LUF 424.553,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(37334/693/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

FIDINAM CONSULTING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes. R. C. Luxembourg B 42.126.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie au siège social le 4 juillet 2000 a renouvellé le mandat des administrateurs et du commissaire pour une période statutaire d'un an, échéant à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2001.

Pour extrait conforme Signature Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 85, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37335/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2000.

FINANCIERE DE WALLONIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 47.498.

Extrait des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 30 mars 2000

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de confirmer le mandat pour la période expirant à l'Assemblée générale statuant sur l'exercice 1999 aux administrateurs et au commissaire aux comptes suivants:

Conseil d'administration:

- M. Mario Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Philippe Pasquasy, juriste, demeurrant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

HRT REVISION, S.à r.l., 32, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 85, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37347/065/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

PERONI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme, (anc. FINALTO SOCIETE INTERNATIONALE S.A.).

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

L'an deux mille, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINALTO SOCIETE INTER-NATIONALE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 16 juin 1998, publié au Mémorial C, numéro 701 du 30 septembre 1998, et modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 27 janvier 2000, publié au Mémorial C, numéro 334 du 9 mai 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Frie Vain De Wouw, employée privée, demeurant à Hesperange, Madame le Président désigne comme secrétaire, Madame Nathalie Carbotti, employée privée, demeurant à Luxempourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur, Madame Anne-Françoise Fouss, employée privée, demeurant à B-Arlon.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Madame le Président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1. Changement de la dénomination de la société FINALTO SOCIETE INTERNATIONALE S.A. en PERONI INTERNATIONAL S.A.;
 - 2. Modification subséquente de l'article un des statuts;
 - 3. Nomination d'un nouvel administrateur;
 - 4. Divers.
- B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société et ainsi de modifier l'article 1^{er} des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PERONI INTERNATIONAL S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Cesare Parazzi, commerçant, demeurant à Arese (I), Viale Resogne 3.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à statuer sur l'exercice 2000.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de trente-cinq mille francs luxembourgeois (35.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Van De Wouw, A.-F. Fouss, N. Carbotti, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2000, vol. 5CS, fol. 75, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Niederanven, le 10 juillet 2000.

P. Bettingen.

(37337/202/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

FINANCE TB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 46.278.

Le bilan consolidé au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2000, vol. 538, fol. 88, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(37338/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

FINANCE TB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 46.278.

Le bilan consolidé au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2000, vol. 538, fol. 88, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(37339/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

FINANCE TB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 46.278.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 juillet 2000 que la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg a été nommée réviseur d'entreprises indépendant pour une période d'une année pour terminer le mandat de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 24-26, avenue de la Liberté, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, sortant.

Luxembourg, le 11 juillet 2000.

Pour extrait conforme
Pour le Conseil d'Administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2000, vol. 538, fol. 88, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37340/535/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

FINANCIERE D'EVRY, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 124, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 34.498.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2000, vol. 538, fol. 84, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2000.

Signature.

(37341/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

G. FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames. R. C. Luxembourg B 19.970.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2000, vol. 538, fol. 90, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 mars 2000

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2000.

Luxembourg, le 14 juillet 2000.

Pour la société

Signature

(37353/506/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

FINANCIERE DE SECURITE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 49.291.

_

Extrait des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 30 mars 2000

Sixième résolution

L'Assemblée décide de confirmer le mandat pour la période expirant à l'Assemblée générale statuant sur l'exercice 1999 aux administrateurs et au commissaire aux comptes suivants:

Conseil d'administration:

- M. Mario Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Philippe Pasquasy, juriste, demeurrant à Luxembourg;
- M. Virgilio Ranalli, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

HRT REVISION, S.à r.l., 32, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 85, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37342/065/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

GIOVANNI SCHNEIDER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri. R. C. Luxembourg B 70.506.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 avril 2000 que la société Pricewaterhouse-Coopers, via Cattori 3, CH-6900 Lugano a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de la société PricewaterhouseCoopers, 16, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour publication Lambert

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2000, vol. 538, fol. 90, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37359/727/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

FINANCIERE STRATEGIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret. R. C. Luxembourg B 48.226.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2000, vol. 538, fol. 77, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Signature Un mandataire

(37346/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

FINANCIERE STRATEGIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret. R. C. Luxembourg B 48.226.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2000, vol. 538, fol. 77, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Signature Un mandataire

(37345/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

FINANCIERE STRATEGIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret. R. C. Luxembourg B 48.226.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2000, vol. 538, fol. 77, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Signature Un mandataire

(37344/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

FINANCIERE STRATEGIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret. R. C. Luxembourg B 48.226.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 juillet 2000

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1997, au 31 décembre 1998 et au 31 décembre 1999.
- L'Assemblée ratifie la cooptation au poste d'administrateur de Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, employée privée, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg et de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.
- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 6 juillet 2000.

Pour extrait conforme Pour la société Signature Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2000, vol. 538, fol. 77, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37343/595/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

FINREAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades. R. C. Luxembourg B 51.022.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 6 juillet 2000 ainsi que d'une résolution par écrit du Conseil d'Administration que:

- le siège social de la société a été transféré au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, avec effet au 28 juin 2000;
- M. Diego Colombo, expert-comptable, demeurant au 9, Vicolo delle Scuole, Montagnola, Suisse, M. Gérard Muller, économiste, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, et EXECUTIVE AGENCY TRUST REG., avec siège social au 99, Landstrasse, Postfach 242, 9494 Schaan, Liechtenstein, ont été appelés aux fonctions d'administrateurs en remplacement de M. Jean Lambert, Mme Caroline Folmer et EDIFAC S.A., démissionnaires, avec effet au 28 juin 2000;
- M. Diego Colombo et EXECUTIVE AGENCY TRUST REG., précités, ont été appelés à la fonction d'administrateurdélégué, avec pouvoir pour chacun d'engager valablement la société par leur seule signature pour tous les actes de gestion journalière, dans le sens le plus large autorisé par la loi.
- C. CLODE & SONS LTD, avec siège social au 17, Percy Place, Dublin 4, République d'Irlande, a été nommée au poste de commissaire aux comptes en remplacement de TRUSTAUDIT S.A., démissionnaire, avec mission à partir des comptes au 31 décembre 1998.

Pour extrait conforme SANNE & CIE, S.à r.l. Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2000, vol. 538, fol. 73, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37350/521/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

FINCOR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 59.325.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 11 juillet 2000, vol. 538, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2000.

(37348/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

FINCOR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 59.325.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 27 mai 1999, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

Le mandat du Commissaire aux Comptes expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer, pour un nouveau terme de 1 (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en tant que Commissaire aux Comptes.

Le mandat ainsi conféré expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Statuant sur les comptes au 31 décembre 1999. Luxembourg, le 11 juillet 2000. FINCOR INTERNATIONAL S.A.

R. Tonelli S. Vandi V. Migliore-Baravini Président Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2000, vol. 538, fol. 76, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37349/04/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

FIPARLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 60.978.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2000, vol. 538, fol. 89, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2000.

Signature.

(37351/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

FRUITBROKERS.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 44.385.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 83, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2000.

Signature.

(37352/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

GED.I.T., GEDEAM INVESTISSEMENTS TOURISTIQUES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 53.567.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 11 juillet 2000, vol. 538, fol. 76, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2000.

(37354/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

GED.I.T., GEDEAM INVESTISSEMENTS TOURISTIQUES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 53.567.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 6 juillet 2000, que le conseil d'administration a pris la résolution suivante:

Seule et unique résolution

Le conseil d'administration prend acte que l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 6 juillet 2000, a décidé de nommer pour un terme de 3 (trois) ans, Monsieur Stéphane Bosi, en qualité d'administrateur de la société. Suite à cette nomination, le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Stéphane Bosi, président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 11 juillet 2000.

Le Conseil d'Administration

R. Tonelli S. Vand

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2000, vol. 538, fol. 76, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37355/043/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

GED.I.T., GEDEAM INVESTISSEMENTS TOURISTIQUES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 53.567.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 6 juillet 2000, que l'assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'assemblée prend acte que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance en date du 2 mai 2000 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les administrateurs et le commissaire aux comptes ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'assemblée prend acte de et accepte la demande de l'administrateur Madame Vania Migliore-Baravini, de ne pas renouveler son mandat d'administrateur lors de la présente assemblée, et décide de nommer pour un terme de trois ans, les administrateurs suivants:

- Monsieur Reno Tonelli, employé privé, demeurant au 20, rue des Muguets à Strassen,
- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant au 32, rue J.G. de Cicignon à Luxembourg,
- Monsieur Stéphane Bosi, employé privé, p.a. 12, avenue de la Liberté à Luxembourg.

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

L'assemblée décide de nommer pour un terme de trois ans, la société GRANT THORNTON REVISON ET CONSEIL S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de commissaire aux comptes.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 11 juillet 2000.

Le Conseil d'Administration

R. Tonelli

S. Vandi

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2000, vol. 538, fol. 76, case 11. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37356/043/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

GENERAL PARCEL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 29, route de Thionville. R. C. Luxembourg B 39.368.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2000, vol. 538, fol. 90, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 2000

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 mars 2001.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 13 juin 2000

Les membres du conseil d'administration décident de renommer Messieurs Hartmut Emmelmann et P. Guido Klein administrateur-délégué, suite à l'autorisation de l'assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 14 juillet 2000.

Pour la société

Signature

(37357/506/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

GIBSON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 44.735.

Le bilan rectifié au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2000, vol. 538, fol. 88, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(37358/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

GLADYS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames. R. C. Luxembourg B 60.054.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2000, vol. 538, fol. 90, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2000

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2000.

Luxembourg, le 14 juillet 2000.

Pour la société

Signature

(37360/506/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

GO-FAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 59.613.

Extrait des résolutions prises dans le cadre de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue de façon extraordinaire en date du 30 mars 2000

Sixième résolution

L'assemblée décide de confirmer le mandat pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1999 aux administrateurs et au commissaire aux comptes suivants:

Conseil d'administration

- M. Mario lacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Philippe Pasquasy, juriste, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux comptes

HRT REVISION, S.à r.l., 32, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 85, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37363/065/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

HEYREL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 29.479.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 tels qu'approuvés par l'assemblée générale des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 80, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle, tenue à Luxembourg, le 5 mai 2000

L'assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de reconduire comme réviseur indépendant de la société PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2000

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2000.

Pour HEYREL S.A.

Signature

(37372/267/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

GlobeOp Financial Services S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

In the year two thousand, on the twenty-eighth of June. Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

Mrs Esther de Vries, economic counsel, residing in Luxembourg,

acting in her capacity as a special proxy holder of the board of directors of the société anonyme GlobeOp Financial Services S.A., having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the notary Paul Bettingen, on the 22nd of January 2000, not yet published in the Mémorial C.

The articles of association having been amended by four deeds of the undersigned notary on the 21th of April 2000, on the 29th and the 31st of May and on the 8th of June, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

By virtue of the authority conferred to her by decision of the board of directors, taken at its meeting of May 30, 2000, an extract of the minutes of the said meeting, signed ne varietur by the appearing person and the attesting notary public, remained attached to a deed of the undersigned notary of the 31st of May.

The said appearing person, acting in her said capacity, has requested the attesting notary public to record her declarations and statements which follow:

- I That the subscribed share capital of the prenamed société anonyme GlobeOp Financial Services S.A., amounts actually at thirty-eight thousand nine hundred fifty-six point twenty-five USD (38,956.25 USD), divided into twenty-eight thousand (28,000) Class A Shares of one point twenty-five USD (1.25 USD) each, one thousand and sixty-five (1,065) Class E Shares of one point twenty-five USD (1.25 USD) each and two thousand one hundred (2,100) Class I Shares of one point twenty-five USD (1.25 USD) each, fully paid up.
- II That on terms of article five of the articles of incorporation, the authorised capital has been fixed at seventy-five thousand six hundred twenty-five USD (75,625.- USD) to be divided into fifty-six thousand (56,000.-) «A» Ordinary shares (Founder shares) of one point twenty-five USD (1.25 USD) each, one thousand five hundred (1,500) «E» Preference Shares (Employee shares) of one point twenty-five USD (1.25 USD) each and three thousand (3,000) «I» Preference Shares (Investment shares) of one point twenty-five USD (1.25 USD) each, and the board of directors has been authorised to increase the capital of the corporation then being modified so as a result of such increase of capital.
- III That the board of directors, in its meeting of May 30, 2000 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article five of incorporation, has realised an other part of the authorised increase of capital and specifically by the amount of one thousand one hundred and twenty-five United States dollars (1,125.- USD), so as to raise the subscribed capital from its present amount of thirty-eight thousand nine hundred fifty-six point twenty-five USD (38,956.25 USD) up to forty thousand eighty-one point twenty-five USD (40,081.25 USD) by the creation and issue of nine hundred (900) «I» Preference Shares (Investment shares) having a par value of one point twenty-five USD (1.25 USD) and an issue premium of nine hundred ninety-eight point seventy-five dollars (998.75 USD) each.
- IV That still pursuant to the powers conferred to the Board of Directors and pursuant to Article five of the Articles of Incorporation, the Board of Directors has waived or limited to the extent necessary the preferential right of the then existing shareholders to subscribe and has accepted the subscription of the total nine hundred (900) new «I» Preference Shares, by the following persons or entites:
- six hundred (600) new I Shares by Hans Hufschmid, 9, Upper Phillimore Gardens, London, W87HF (United Kingdom) of seven hundred and fifty USD (750.- USD) and an issue premium of five hundred ninety-nine thousand two hundred and fifty USD (599,250.- USD) paid on all those shares by the contribution of two Notes of three hundred thousand USD (300,000.- USD) each issued by GlobeOp Financial Services LLC («LLC») on January 25, 2000 and on April 18, 2000;
- three hundred (300) new I Shares by Ronald Lee Tannenbaum, 80, Portland Road, London W11 4LQ (United Kingdom) of three hundred seventy-five USD (375.- USD) and an issue premium of two hundred ninety-nine thousand six hundred twenty-five USD (299,625.- USD) paid on all those shares by the contribution of two Notes of one hundred fifty thousand USD (150,000.- USD) each, issued by GlobeOp Financial Services LLC («LLC») on January 25, 2000 and on April 17, 2000.
- V That following the realisation of this portion of the authorised share capital the first paragraph of article five of the articles of incorporation has therefore been amended and reads as follows:

«Art. 5. First paragraph. Capital.

The subscribed capital of the corporation is set at forty thousand eighty-one point twenty-five USD (40,081.25 USD), divided into twenty-eight thousand (28,000) Class A Shares of one point twenty-five USD (1.25 USD) each, one thousand and sixty-five (1,065) Class E Shares of one point twenty-five USD (1.25 USD) each and three thousand (3,000) Class I Shares of one point twenty-five USD (1.25 USD) each, fully paid up.»

Estimation of costs

The increase of capital with the share premium is valued at forty million two hundred thirty-three thousand four hundred eighty-five francs (40,233,485.- LUF).

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately four hundred eighty thousand Luxembourg francs (480,000.- LUF).

Statement

The undersigned notary states in compliance with Article 32-1 of company law, as modified, that the conditions of Article 26 of this law have been observed.

Whereof the present deed is drawn up in Niederanven on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Mlle Esther De Vries, consultant économique, demeurant à Luxembourg,

agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par le conseil d'administration de la société anonyme GlobeOp Financial Services S.A., ayant son siège social à Luxembourg, et constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 22 janvier 2000, en cours de publication au Mémorial C, dont les statuts ont été modifiés aux termes de quatre actes reçus par le notaire instrumentaire en date du 21 avril 2000 et 29 mai 2000 et du 8 juin 2000, en cours de publication au Mémorial C,

ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu d'une délibération du Conseil d'administration, en date du 30 mai 2000 dont une copie du procès-verbal est demeurée annexée à un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 31 mai 2000.

La comparante, agissant ès nom et qualités, a requis le notaire instrumentaire d'acter les faits ci-après relatés:

- I Que le capital social souscrit de la société anonyme GlobeOp Financial Services S.A., préqualifiée, est actuellement d'un montant de trente-huit mille neuf cent cinquante-six virgule vingt-cinq dollars (38.956,25 USD), représenté par vingt-huit mille (28.000) actions de classe A (actions réservées aux fondateurs) d'un virgule vingt-cinq dollars (1,25 USD) chacune, mille soixante-cinq (1.065) actions de classe E d'un virgule vingt-cinq dollars (1,25 USD) chacune et deux mille cent (2.100) actions de classe I (actions réservées aux investisseurs) d'un virgule vingt-cinq dollars (1,25 USD) chacune, entièrement libérées.
- II Que suivant les dispositions de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à soixante-quinze mille six cent vingt-cinq dollars (75.625,- USD), représenté par cinquante-six mille (56.000) actions de catégorie A, d'un virgule vingt-cinq dollars (1,25 USD) chacune, mille cinq cents (1.500) actions de classe E (actions réservées aux employés) d'un virgule vingt-cinq dollars (1,25 USD) chacune et trois mille actions (3.000) actions de classe I (actions réservées aux investisseurs) d'un virgule vingt-cinq dollars (1,25 USD) chacune, et que le Conseil d'administration a été autorisé à procéder à des augmentations de capital dans les limites du capital autorisé.
- III Que le Conseil d'administration, dans sa séance du 30 mai 2000 et conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés par l'article cinq des statuts, a décidé de procéder à une autre augmentation de capital d'un montant de mille cent vingt-cinq dollars (1.125,- USD), afin de porter le capital social de la société de son montant actuel de trente-huit mille neuf cent cinquante-six virgule vingt-cinq dollars (38.956,25 USD) à celui de quarante mille quatre-vingt-un virgule vingt-cinq dollars (40.081,25 USD), par la création de neuf cents (900) actions de la classe I (actions réservées aux investisseurs) d'une valeur d'un dollar virgule vingt-cinq (1,25 USD), assortie d'une prime d'émission de neuf cent quatre-vingt-dix-huit virgule soixante-quinze dollars (998,75 USD) chacune.
- V Que conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés aux termes de l'article 5 des statuts, le Conseil d'administration a limité ou supprimé le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants, afin d'autoriser la souscription de la totalité des neuf cents (900) nouvelles actions de classe I par les personnes ci-après désignées:
- six cents (600) nouvelles actions de classe I à Monsieur Hans Hufschmid, 9, Upper Phillimore Gardens, Londres, W87HF (Grande-Bretagne) par un apport de sept cent cinquante dollars (750,- USD) et une prime d'émission de cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent cinquante dollars (599.250,- USD) chacune, entièrement libérées par apport de deux billets à ordre d'un montant de trois cent mille dollars (300.000,- USD) chacun, tirés sur la société GlobeOp Financial Services LLC («LLC») en date du 25 janvier 2000 et du 18 avril 2000;
- trois cents (300) nouvelles actions de classe I à Monsieur Ronald Lee Tannenbaum, 80, Portland Road, Londres W11 4LQ (Grande-Bretagne) par apport en espèces de trois cent soixante-quinze dollars (375,- USD) et une prime d'émission de deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent vingt-cinq dollars (299.625,- USD) chacune, entièrement libérées par apport de deux billets à ordre d'un montant de cent cinquante mille dollars (150.000,- USD) chacun, tirés sur la société GlobeOp Financial Services LLC («LLC») en date du 25 janvier 2000 et 17 avril 2000.
- VI Que suite à l'augmentation de capital ci-dessus réalisée, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«Art. 5. 1er paragraphe.

Le capital social est fixé à quarante mille quatre-vingt-un virgule vingt-cinq dollars (40.081,25 USD), représenté par vingt-huit mille (28.000) actions de classe A (actions réservées aux fondateurs) d'un virgule vingt-cinq dollars (1,25 USD) chacune, mille soixante-cinq (1.065) actions de classe E d'un virgule vingt-cinq dollars (1,25 USD) chacune et trois mille (3.000) actions de classe I (actions réservées aux investisseurs) d'un virgule vingt-cinq dollars (1,25 USD) chacune, entièrement libérées.»

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, ont été remplies.

Evaluation - Frais

Pour les besoins du fisc, l'augmentation de capital est évaluée à quarante millions deux cent trente-trois mille quatre-cent quatre-vingt-cinq francs (40.233.485,- LUF).

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de quatre cent quatre-vingt mille francs (480.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Niederanven, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur la demande de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et au membre du bureau, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. De Vries, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 5CS, fol. 81, case 2 – Reçu 385.618 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 10 juillet 2000.

P. Bettingen.

(37361/202/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

GlobeOp Financial Services S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 10 juillet 2000.

P. Bettingen.

(37362/202/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

HANDYCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 75, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 70.752.

-

Composition actuelle du conseil d'administration

- 1. M. Michel Macadre, directeur, 5, rue des Trois Frères, Paris 18e, président,
- 2. M. Emmanuel Hening, directeur, 75, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, administrateur-délégué,
 - 3. M. Luc Braun, diplômé en sciences économiques, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2000, vol. 538, fol. 41, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37368/504/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

JLC HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 56.182.

EXTRAIT

Faisant suite à un transfert de parts sociales datant du 29 mai 2000, l'actionnariat de la société se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Luc Azoulay, administrateur de sociétés, demeurant à Paris, propriétaire de 277.424 parts sociales,
- Monsieur Claude Berda, administrateur de sociétés, demeurant à Genève, propriétaire de 160.576 parts sociales. Déposé aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Pour extrait conforme Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 81, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37393/799/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

HAMILTON & MEYERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret. R. C. Luxembourg B 42.906.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 84, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Signature Un mandataire

(37365/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

HAMILTON & MEYERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret. R. C. Luxembourg B 42.906.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 84, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Signature Un mandataire

(37366/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

HAMILTON & MEYERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret. R. C. Luxembourg B 42.906.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2000

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1997 et au 31 décembre 1998.
- L'assemblée ratifie la cooptation au poste d'administrateur de Madame de C.-E. Cottier Johansson, employée privée, demeurant au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.
- L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg et de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.

Luxembourg, le 19 mai 2000.

Pour extrait conforme Pour la société Signature Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 84, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37364/595/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

KEMON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 49.488.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 28 juin 2000

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg. Luxembourg, le 28 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme KEMON S.A. Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2000, vol. 538, fol. 36, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37396/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

HANDLOWY INVESTMENTS II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 61.343.

Les texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(37367/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

H.A.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 62.324.

Extrait des résolutions prises dans le cadre de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue de façon extraordinaire en date du 2 mai 2000

Deuxième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1999.

Administrateurs

- M. Iacopini Mario , employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Jelmoni Alessandro, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Pasquasy Philippe, juriste, demeurant à Luxembourg;
- M. Ranalli Virgilio, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux comptes

HRT REVISION, S.à r.l., 32, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 85, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37369/065/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

HIGGINS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

R. C. Luxembourg B 60.294.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2000, vol. 538, fol. 73, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2000.

SANNE & Cie, S.à r.l.

Signature

(37371/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

HOLEANDERS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 45.848.

Extrait des résolutions prises dans le cadre de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue de façon extraordinaire en date du 30 mars 2000

Cinquième résolution

L'assemblée décide de confirmer le mandat pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1999 aux administrateurs et au commissaire aux comptes suivants:

Conseil d'administration

- M. Mario Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Philippe Pasquasy, juriste, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux comptes

HRT REVISION, S.à r.l., 32, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 85, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37373/065/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

HERMANN & VALENTINY ET ASSOCIES, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5441 Remerschen, 19, rue des Prés.

H. R. Luxemburg B 58.059.

Im Jahre zweitausend am sechsten Juli.

Vor dem unterschriebenen Notar Alphonse Lentz, im Amtssitze in Remich.

Sind erschienen

- 1. Herr François Valentiny, Magister der Architektur, wohnhaft in L-5441 Remerschen.
- 2. Herr Hubert Hermann, Magister der Architektur, wohnhaft in A-1235 Wien, 23, Waisenhomgasse.
- 3. Herr Axel Christmann, Diplom Ingenieur, Architekt, wohnhaft in D-54295 Trier, An der Ziegelei 3.
- 4. Herr Thomas Letz, Diplom-Ingenieur, Architekt, Diplom-Designer, Innenarchitekt, wohnhaft in D-54311 Trierweiler, Zum Mühlenbach 6.
 - 5. Herr Fernand Kartheiser, expert-comptable, wohnhaft in Luxemburg.
 - 6. Herr Dr. Harald Ploy, Wirtschaftsprüfer, wohnhaft in A-1235 Wien.
 - 7. Herr Dipl. Ing. Werner Feltes, wohnhaft in D-54292 Trier, Kirchenbungert.

Die hiervor genannten Komparenten sub 2-6, hier vertreten durch Herrn François Valentiny, vorgenannt, aufgrund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift gegeben in Remerschen am 30. Juni 2000, welche Vollmacht von den Parteien und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterschrieben, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt, um mit derselben der Formalität der Einregistrierung unterworfen zu werden.

Die Erschienenen, hier vertreten wie vorerwähnt, ersuchten den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung HERMANN & VALENTINY ET ASSOCIES, S.à r.l., mit Sitz in Remerschen, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 29. Januar 1997, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 262 vom 29. Mai 1997 und deren Statuten abgeändert wurden gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 22. März 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 446 vom 14. Juni 1999, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter Nummer B 58.059, mit einem Gesellschaftskapital von fünfhunderttausend Luxemburger Franken (500.000,- LUF), eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile zu je eintausend Luxemburger Franken (1.000,- LUF), vollständig eingezahlt und bisher gehalten von:

1) Herrn François Valentiny, Magister der Architektur, wohnhaft in L-5441 Remerschen, 15, rue des Prés, ein	i=
hundertfünfundzwanzig Anteile	125,00
2) Herrn Hubert Hermann, Magister der Architektur, wohnhaft in A-1235 Wien, 23, Waisenhomgasse, ein-	
······ ······· ····· · · · · · ·	125,00
3) Herrn Axel Christmann, Diplom-Ingenieur, Architekt, wohnhaft in D-54295 Trier, An der Ziegelei, zwei-	
undsechzig Komma fünf Anteile	62,50
4) Herrn Thomas Letz, Diplom-Ingenieur, Architekt, Diplom-Designer, Innenarchitekt, wohnhaft in D-54311	
Trierweiler, Zum Mühlenbach, 6, zweiundsechzig Komma fünf Anteile	62,50
5) Herrn Fernand Kartheiser, expert-comptable, wohnhaft in Luxemburg, zweiundsechzig Komma fünf An-	
teile	62,50
6) Herrn Dr. Harald Ploy, Wirtschaftsprüfer, wohnhaft in A-1235 Wien, zweiundsechzig Komma fünf An-	
teile	62,50
Total:	500,00
Die Gesellschafter erklären die nachstehende Abtretung von fünfzig Anteile (50) für ihren Nominalwert	durch

Die Gesellschafter erklären, die nachstehende Abtretung von fünfzig Anteile (50), für ihren Nominalwert, durch Herrn Fernand Kartheiser, hier vertreten wie vorerwähnt, mit Wirkung auf den heutigen Tag an den hier anwesenden und diese Abtretung annehmenden Herrn Dipl.-Ing. Werner Feltes, wohnhaft in D-54292 Trier, Kirchenbungert 4, zu genehmigen und gutzuheissen.

Diese Abtretung wird durch vorgenannten Herrn François Valentiny, in seiner Eigenschaft als einer der beiden Geschäftsführer der Gesellschaft angenommen.

Infolge dieser Abtretung lautet Artikel 4, Absatz 2, der Statuten von nun an wie folgt:

«Art. 4.

«Art. 4.
1) Herr François Valentiny, Magister der Architektur, wohnhaft in L-5441 Remerschen, 15, rue des Prés, ein-
hundertfünfundzwanzig Anteile
2) Herr Hubert Hermann, Magister der Architektur, wohnhaft in A-1235 Wien, 23, Waisenhomgasse, ein-
hundertfünfundzwanzig Anteile
3) Herr Axel Christmann, Diplom-Ingenieur, Architekt, wohnhaft in D-54295 Trier, An der Ziegelei 3, zwei-
undsechzig Komma fünf Anteile 62,50
4) Herr Thomas Letz, Diplom-Ingenieur, Architekt, Diplom-Designer, Innenarchitekt, wohnhaft in D-54311
Trierweiler, zum Mühlenbach, 6, zweiundsechzig Komma fünf Anteile
5) Herr DiplIng. Werner Feltes, wohnhaft in D-54292 Trier, Kirchenbungert 4, fünfzig Anteile 50,00
6) Herr Dr. Harald Ploy, Wirtschaftsprüfer, wohnhaft in A-1235 Wien, zweiundsechzig Komma fünf Anteile . 62,50
7) Herr Fernand Kartheiser, expert-comptable, wohnhaft in Luxemburg, zwölf Komma fünf Anteile <u>12,50</u>
Total:

Worüber Urkunde, aufgenommen in Remich, am Datum wie eingangs erwähnt. Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. Valentiny, W. Feltes, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 6 juillet 2000, vol. 463, fol. 76, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 12 juillet 2000.

A. Lentz.

(37370/221/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

HUTCH, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 42.686.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 83, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2000.

Signature.

(37374/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

I.I.B., INTER IMMO BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 38.050.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2000, vol. 538, fol. 67, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2000.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(37375/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

ILOS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6776 Luxemburg, Zone Industrielle Potaschberg. H. R. Luxemburg B 44.684.

Beschluss des Verwaltungsrates vom 4. Mai 2000

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft ILOS S.A., R.C. Luxembourg B 44.684 beschließt einstimmig, Herrn Ulrich Schulte, Diplom Wirtschaftsmathematiker, wohnhaft in D-54669 Bollendorf, zum technischen Leiter des Geschäftsbereichs «Entwicklung von Software und Handel mit Produkten aus dem Informatikbereich» zu ernennen.

Für alle Verpflichtungen der Gesellschaft im vorgenannten Geschäftsbereich ist die Unterschrift von Herrn Schulte erforderlich.

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft kann die Gesellschaft jedoch im vorgenannten Geschäftsbereich bis zu einem Gegenstandswert von 1.250,- Euro gemäß den Regelungen der Satzung und des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vertreten.

Grevenmacher, den 4. Mai 2000.

Der Verwaltungsrat

M. Becker M. Steging U. Schulte

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2000, vol. 538, fol. 87, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37376/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

INGEFO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 62.302.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2000, vol. 538, fol. 84, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2000.

Signature.

(37381/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

INFICO INTERNATIONAL AND INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 38.545.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2000, vol. 538, fol. 84, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INFICO INTERNATIONAL AND INVESTMENT COMPANY S.A.

Signature

Administrateur-délégué

(37377/046/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

INFOSEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 20.791.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2000, vol. 538, fol. 91, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2000.

INFOSECA S.A., Société Anonyme

Signatures

Administrateurs

(37378/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

INFOSEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 20.791.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2000, vol. 538, fol. 91, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2000.

INFOSECA S.A., Société Anonyme

Signatures

Administrateurs

(37379/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

INFOSEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 20.791.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire, tenue le 25 septembre 1998

- La cooptation de Monsieur François Mesenburg, employé privé, L-Biwer en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Bob Faber, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

Extrait certifié sincère et conforme INFOSECA S.A., Société Anonyme Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2000, vol. 538, fol. 91, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37380/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

INLED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 63.264.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 83, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2000.

Signature.

(37382/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

INTERLUDE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi. R. C. Luxembourg B 23.646.

_

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2000, vol. 538, fol. 41, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2000.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(37385/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

INTERLUDE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi. R. C. Luxembourg B 23.646.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2000, vol. 538, fol. 41, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2000.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(37386/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

INTERLAGOS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt. R. C. Luxembourg B 65.286.

L'an deux mille, le quinze juin.

Par-devant Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERLAGOS HOLDING S.A., avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 13 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 694 du 28

S.A., avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 13 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 694 du 28 septembre 1998, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 65.286.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à Bereldange, qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Nadia Printz, employée privée, demeurant à Niederkorn.

L'assemblée choisit comme scrutatrice, Mademoiselle Aline Ricciutelli, employée privée, demeurant à F-Longwy. Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

- I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.
- III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:
- 1. Changement des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social pour faire commencer celui-ci le premier mai et finir le trente avril de chaque année, fixation de la date de clôture de l'exercice en cours rétroactivement au trente avril deux mille et modification de l'article huit des statuts.
- 2. Refixation de la date de l'assemblée générale au deuxième jeudi du mois de juin à 10.30 heures et modification du premier alinéa de l'article neuf des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social pour faire commencer celui-ci le premier mai et finir le trente avril de chaque année, de fixer la date de clôture de l'exercice commencé le premier janvier deux mille rétroactivement au trente avril deux mille et de modifier l'article huit des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Art. 8. L'année sociale commence le premier mai et finit le trente avril de chaque année.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de refixer la date de l'assemblée générale ordinaire au deuxième jeudi du mois de juin à 10.30 heures et de modifier le premier alinéa de l'article neuf des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Art. 9. Premier alinéa. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de juin à 10.30 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: J. Faber, N. Printz, A. Ricciutelli, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2000, vol. 124S, fol. 93, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2000.

E. Schlesser.

(37383/227/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

INTERLAGOS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2000.

E. Schlesser.

(37384/227/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

INVESCO CONTINENTAL EUROPE HOLDINGS, (formerly INVESCO GT GLOBAL MANAGEMENT S.A.).

Registered office: Luxembourg, 69, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 26.662.

In the year two thousand, on the fifteenth day of June.

Before Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of INVESCO GT GLOBAL MANAGEMENT S.A. (the «Corporation»), a société anonyme having its registered office in Luxembourg, 69, route d'Esch, incorporated by a deed of the undersigned notary in Luxembourg on 16th October, 1987, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations of 16th November, 1987. The articles of incorporation were amended for the last time by a deed of Me Edmond Schroeder, prenamed, on 17 July, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of 3 September 1998.

The meeting was presided by Gilles Hauben, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary Manuèle Biancarelli, maître en droit, residing in Luxembourg and scrutineer Pierre Reuter, maître en droit, residing in Luxembourg.

The Board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record:

- I. That the agenda of the meeting is as follows:
- 1) To amend article 1 of the Articles of Incorporation by changing the denomination of the Corporation from INVESCO GT GLOBAL MANAGEMENT S.A. to INVESCO CONTINENTAL EUROPE HOLDINGS.
- 2) To change the object of the Corporation and to replace the text of article 3 of the Articles of Incorporation by the following wording:
- «**Art. 3.** The object of the Corporation is the holding of participations directly or indirectly, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Corporation may also hold interests in partnerships.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures. It may lend funds including the proceeds of such borrowings and issues to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees in favour of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.»

- 3) To delete the second paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation describing the shareholding of the Corporation.
- 4) To provide for the possibility for the board of directors to approve resolutions in writing in article 12 of the Articles of Incorporation.
- 5) To delete from article 15 of the Articles of Incorporation the second sentence of the third paragraph referring to the definition of the «personal interest» of any director or officer of the Corporation.
 - 6) To delete from article 18 of the Articles of Incorporation the reference to the first statutory auditor.

- 7) To delete article 19 of the Articles of Incorporation, to renumber the following articles accordingly and consequently to rectify the cross references within the whole Articles of Incorporation.
 - 8) To delete from the current article 20 of the Articles of Incorporation the reference to the first accounting year.
 - 9) To provide for interim dividends in the current article 21 of the Articles of Incorporation.
- 10) To appoint Mr Jean-Baptiste Douville de Franssu, 11, Devonshire Square, London EC2M 4YR, England, Chief Executive Officer, Continental European Division, INVESCO ASSET MANAGEMENT LIMITED, as director of the Corporation for a period ending at the next annual general meeting of shareholders.
- II. The shareholders represented, the proxies of the represented parties and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxies, the Board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.
- III. The whole corporate capital of the Corporation is represented at the present meeting and the shareholders declaring having had prior knowledge of the agenda, no convening notice was necessary.
- IV. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda.

After deliberation, the meeting unanimously resolved as follows:

First resolution

It is resolved to amend article 1 of the articles of incorporation by replacing the unique sentence of article 1 by the following:

«There exists among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme under the name of INVESCO CONTINENTAL EUROPE HOLDINGS.»

Second resolution

It is resolved to replace article 3 of the Articles of Incorporation with the following text:

«Art. 3. The object of the Corporation is the holding of participations directly or indirectly, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Corporation may also hold interests in partnerships.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures. It may lend funds including the proceeds of such borrowings and issues to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees in favour of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.»

Third resolution

It is resolved to delete the second paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation describing the shareholding of the Corporation.

Fourth resolution

It is resolved to add as ultimate paragraph of article 12 of the Articles of Incorporation the following wording: «Circular resolutions of the board of directors shall be validly taken if approved in writing by all the directors. Such approval may be in a single or in several separate documents.»

Fifth resolution

It is resolved to delete the second sentence of the third paragraph of article 15 of the Articles of Incorporation.

Sixth resolution

It is resolved to delete the second paragraph from article 18 of the Articles of Incorporation.

Seventh resolution

It is resolved to delete article 19 of the Articles of Incorporation, to renumber the following articles accordingly and consequently to rectify all the cross references within articles two and six.

Eighth resolution

It is resolved to delete the reference to the first accounting year in the current article 20 of the Articles of Incorporation.

Ninth resolution

It is resolved to add, as penultimate paragraph of the current article 21 of the Articles of Incorporation, the following wording:

«Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors and approval by the statutory auditor.»

Tenth resolution

It is resolved to appoint Mr Jean-Baptiste Douville de Franssu as director of the Corporation for a period ending at the next annual general meeting of shareholders.

There being no further item on the agenda, the meeting was adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English an the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille, le quinze juin.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie une assemblée extraordinaire des actionnaires de la société INVESCO GT GLOBAL MANAGEMENT S.A. (la «Société»), une société anonyme, ayant son siège à Luxembourg, 69, route d'Esch, constituée suivant acte du notaire soussigné du 16 octobre 1987 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 16 novembre 1987. Les statuts furent modifiés pour la dernière fois par acte de Me Edmond Schroeder, prénommé, du 17 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 3 septembre 1998.

L'assemblée fut présidée par Gilles Hauben, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

A été nommé secrétaire, Manuèle Biancarelli, maître en droit, demeurant à Luxembourg, et scrutateur Pierre Reuter, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et a demandé au notaire instrumentant d'acter que:

- I. L'ordre du jour de l'assemblée est comme suit:
- 1) modifier l'article 1^{er} des statuts pour changer la dénomination de la Société de INVESCO GT GLOBAL MANAGEMENT S.A. en INVESCO CONTINENTAL EUROPE HOLDINGS;
 - 2) changer l'objet de la Société et remplacer le texte de l'article 3 des statuts par le texte suivant:
- «La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, titres d'emprunt, bonds de caisse et d'autres valeurs, ainsi que la propriété, l'administration et le développement de son portefeuille. La Société peut également détenir des parts dans des sociétés de personnes.

La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, et émettre des obligations et des titres d'emprunt. La société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et des émissions mentionnés ci-dessus, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut aussi garantir les engagements de ses filiales, sociétés affiliées et de toute autre société.

D'une manière générale, elle pourra donner toute assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.»

- 3) de supprimer le deuxième paragraphe de l'article 5 des statuts décrivant l'actionnariat de la Société;
- 4) prévoir la possibilité, pour le conseil d'administration, d'approuver les résolutions par écrit à l'article 12 des statuts;
- 5) supprimer la deuxième phrase du troisième paragraphe de l'article 15 des statuts se référant à la définition du terme «intérêt personnel» d'un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société;
 - 6) supprimer l'article 18 des statuts la référence au premier réviseur d'entreprises;
- 7) supprimer l'article 19 des statuts, renuméroter les articles suivants en conséquence et rectifier les références croisées dans tous les statuts;
 - 8) supprimer l'actuel article 20 des statuts la référence au premier exercice social;
 - 9) prévoir les dividendes intérimaires dans l'article actuel 21 des statuts;
- 10) nommer M. Jean-Baptiste Douville de Franssu, 11, Devonshire Square, Londres EC2M 4YR, England, Chief Executive Officer, Continental European Division, INVESCO ASSET MANAGEMENT LIMITED, en tant qu'administrateur de la Société pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.
- II. Les actionnaires représentés, les procurations des parties représentées et le nombre d'actions sont indiqués sur une liste de présence; la liste de présence signée par les porteurs de procuration, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte.
- III. L'intégralité du capital social de la Société est représentée à la présente assemblée et les actionnaires déclarant avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour, aucune convocation n'était nécessaire.
- IV. Il apparaît de ce qui précède que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé de modifier l'unique phrase de l'article 1er des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société sous la forme d'une société anonyme sous le dénomination de INVESCO CONTINENTAL EUROPE HOLDINGS.»

Deuxième résolution

Il est décidé de remplacer l'article 3 des statuts par le texte suivant:

«La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, titres d'emprunt, bonds de caisse et d'autres valeurs, ainsi que la propriété, l'administration et le développement de son portefeuille. La Société peut également détenir des parts dans des sociétés de personnes.

La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, et émettre des obligations et des titres d'emprunt. La société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et des émissions mentionnés ci-dessus, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut aussi garantir les engagements de ses filiales, sociétés affiliées et de toute autre société.

D'une manière générale, elle pourra donner toute assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.»

Troisième résolution

Il est décidé de supprimer le second paragraphe de l'article 5 des statuts décrivant l'actionnariat de la Société.

Quatrième résolution

Il est décidé d'ajouter, en tant que dernier paragraphe de l'article 12 des statuts, le texte suivant:

«Des résolutions circulaires du conseil d'administration peuvent être prises valablement si elles sont approuvées par écrit par tous les administrateurs. Une telle approbation peut être effectuée sur un unique document ou plusieurs documents séparés.»

Cinquième résolution

Il est décidé de supprimer la deuxième phrase du troisième paragraphe de l'article 15 des statuts.

Sixème résolution

Il est décidé de supprimer le second paragraphe de l'article 18 des statuts.

Septième résolution

Il est décidé de supprimer l'article 19 des statuts, de renuméroter les articles suivants en conséquence et de rectifier les références croisées dans les articles 2 et 6.

Huitième résolution

Il est décidé de supprimer la référence au premier exercice social dans l'article 20 actuel des statuts.

Neuvième résolution

Il est décidé d'ajouter, en tant qu'avant-dernier paragraphe de l'article 21 actuel des statuts, le texte suivant: «Les dividendes intérimaires peuvent être distribués, conformément aux conditions définies par la loi, sur décision du conseil d'administration et approbation du réviseur d'entreprises.»

Dixième résolution

Il est décidé de nommer M. Jean-Baptiste Douville de Franssu, 11, Devonshire Square, London EC2M 4YR, England, Chief Executive Officer, Continental European Division, INVESCO ASSET MANAGEMENT LIMITED, en tant qu'administrateur de la Société, pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une traduction française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, instrumentant le présent acte.

Signé: G. Hauben, M. Biancarelli, P. Reuter, E. Schroeder.

Mersch, le 13 juillet 2000.

Enregistré à Mersch, le 19 juin 2000, vol. 414, fol. 36, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

E. Schroeder.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Mersch, le 27 juin 2000. E. Schroeder.

(37388/228/224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

INVESCO CONTINENTAL EUROPE HOLDINGS, (anc. INVESCO GT GLOBAL MANAGEMENT S.A.).

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 26.662.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(37387/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

I.S.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 65.582.

Extrait des résolutions prises dans le cadre de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue de façon extraordinaire en date du 30 mars 2000

Septième résolution

L'assemblée décide de confirmer le mandat pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1999 aux administrateurs et au commissaire aux comptes suivants:

Conseil d'administration

- M. Mario lacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Philippe Pasquasy, juriste, demeurant à Luxembourg;
- M. Virgilio Ranalli, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux comptes

HRT REVISION, S.à r.l., 32, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 85, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37389/065/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

JARAMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 49.235.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue extraordinairement en date du 1er décembre

- Suivant la procédure prévue par la loi du 10 décembre 1998, la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euro avec effet rétroactif au 1er novembre 1999. Le capital social a également été augmenté à concurrence de EUR 1.053,24 pour le porter à EUR 125.000,- par incorporation des réserves disponibles, sans émission d'actions nouvelles, représenté par 1.000 actions d'une valeur nominale de EUR 125,- chacune.
 - L'article 5 alinéa 1er des statuts a été modifié en conséquence.

Luxembourg, le 18 m ai 2000.

Pour extrait conforme CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S.A. **Signatures**

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2000, vol. 538, fol. 32, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37391/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

KALNIS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 61.873.

Extrait des résolutions prises dans le cadre de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue de façon extraordinaire en date du 30 mars 2000

Sixième résolution

L'assemblée décide de confirmer le mandat pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1999 aux administrateurs et au commissaire aux comptes suivants:

Conseil d'administration

- M. Mario lacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Philippe Pasquasy, juriste, demeurant à Luxembourg;
- M. Virgilio Ranalli, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux comptes

HRT REVISION, S.à r.l., 32, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 85, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37394/065/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

KAMPEN, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 24.010.

_

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2000, vol. 538, fol. 86, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2000.

Signature.

(37395/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

KENNY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 49.692.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 28 juin 2000

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme

KENNY S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2000, vol. 538, fol. 36, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37397/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

KERALA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 45.077.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 28 juin 2000

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme

KERALA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2000, vol. 538, fol. 36, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37398/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

KINGBERG IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 37.972.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2000, vol. 538, fol. 88, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(37399/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

REALTY INTERNATIONAL LLOYD S.A., Société Anonyme.

Siège social: 17, rue Beaumont L-1219 Luxembourg. R. C. Luxembourg B 11.342.

Extrait des résolution prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 28 juin 2000

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont L-1219 Luxembourg. Luxembourg, le 28 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme REALTY INTERNATIONAL LLOYD S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2000, vol. 538, fol. 36, case 6. – Reçu 500 francs. (37501/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

RESTAURANT-PIZZERIA BACCHUS S.A., Société Anonyme, (anc. RICEPUTI, AVERSANO, BERTI ET PEZZAN, S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 32, rue du Marché-aux-Herbes.

L'an deux mille, le trois juillet.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Francesco Aversano, commerçant, demeurant à L-8343 Olm, 2, rue Général Patton;
- 2) Monsieur Giovanni Berti, commerçant, demeurant à L-8035 Strassen, 45, Cité Pescher,
- 3) Monsieur Franco Riceputi, commerçant, demeurant à L-5898 Syren, 40, rue Aloyse Ludovissy;
- 4) Monsieur Sergio Pezzan, commerçant, demeurant à L-3313 Bergem, 2, Grand-rue.

Lesquels comparants sont les seuls associés de la société en nom collectif RICEPUTI, AVERSANO, BERTI ET PEZAN, S.e.n.c., avec siège à L-1728 Luxembourg, 28, rue du Marché-aux-Herbes,

constituée suivant acte reçu par le notaire Lucien Schuman, alors de résidence à Luxembourg, en date du 9 mai 1988, publié au Mémorial C du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 202 du 28 juillet 1988, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire, reçu par le notaire instrumentaire, en date du 10 août 1998, publié au Mémorial C, numéro 771 du 23 octobre 1998.

A la suite de l'assemblée générale extraordinaire précitée du 10 août 1998, le capital social de ladite société d'un million de francs (LUF 1.000.000,-), est représenté par cent parts d'intérêts de dix mille francs (LUF 10.000,-) chacune, et se trouve souscrit comme suit:

Monsieur Francesco Aversano, le comparant sub 1), quarante parts	40
Monsieur Giovanni Berti, le comparant sub 2), vingt parts	20
Monsieur Franco Riceputi, le comparant sub 3), vingt parts	20
Monsieur Sergio Pezzan, le comparant sub 4), vingt parts	_20
Total: cent parts	100

Ces comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution: cessions de parts

Monsieur Giovanni Berti, prénommé sub 2), déclare par les présentes céder et abandonner, sous les garanties de fait et de droit, l'intégralité de ses vingt (20) parts d'intérêts de la société en nom collectif RICEPUTI, AVERSANO, BERTI ET PEZZAN, S.e.n.c., comme suit:

1) à Monsieur Francesco Aversano, prénommé sub 1), onze parts d'intérêts,

pour le prix de cent dix mille francs (LUF 110.000,-), lequel montant le cédant reconnaît avoir reçu à l'instant du cessionnaire, ce dont il consent bonne et valable quittance et décharge,

2) à Monsieur Franco Riceputi, prénommé sub 3), cinq parts d'intérêts,

pour le prix de cinquante mille francs (LUF 50.000,-), lequel montant le cédant reconnaît avoir reçu à l'instant du cessionnaire, ce dont il consent bonne et valable quittance et décharge,

3) à Monsieur Sergio Pezzan, prénommé sub 4), quatre parts d'intérêts,

pour le prix de quarante mille francs (LUF 40.000,-), lequel montant le cédant reconnaît avoir reçu à l'instant du cessionnaire, ce dont il consent bonne et valable quittance et décharge.

Les cessionnaires, Messieurs Francesco Aversano, Franco Riceputi, Sergio Pezzan, prénommés, entreront en jouissance des parts d'intérêts cédées et en supporteront toutes les charges et obligations à partir de ce jour, le cédant les subrogeant dans ses droits. Les cessions de parts d'intérêts qui précèdent, ont été acceptées au nom de la société par son gérant, Monsieur Francesco Aversano, le comparant sub 1) qui déclare expressément les considérer comme dûment signifiées à la société.

Deuxième résolution

Suite aux cessions de parts qui précèdent, les associés décident de modifier, en conséquence, l'article six (6) des statuts de ladite société, lequel article aura donc dorénavant la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à un million de francs (LUF 1.000.000,-), représenté par cent (100) parts d'intérêts de dix mille francs (LUF 10.000,-) chacune.

Les cent parts d'intérêts ont été souscrites comme suit:

Monsieur Francesco Aversano, commerçant, demeurant à Olm, cinquante et une parts	51
Monsieur Franco Riceputi, commerçant, demeurant à Syren, vingt-cinq parts	25
Monsieur Sergia Pezzan, commerçant, demeurant à Bergem, vingt-quatre parts	<u>24</u>
Total: cent parts	100

Troisème résolution: Changement de dénomination

Les associés décident de modifier la dénomination de la société de RICEPUTI, AVERSANO, BERTI ET PEZZAN, S.e.n.c., en RICEPUTI, AVERSANO ET PEZZAN, S.e.n.c., et de modifier, en conséquence, l'article deux (2) des statuts, lequel aura donc dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. La dénomination de la société est: RICEPUTI, AVERSANO ET PEZZAN, S.e.n.c. La société exercera sous l'enseigne commerciale BACCHUS.

Quatrième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 250.000,-), pour le porter de son montant actuel d'un million de francs luxembourgeois (LUF 1.000.000,-) à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), sans création d'actions nouvelles par une augmentation de la valeur nominale des actions.

Le montant de l'augmentation de capital a été intégralement libéré en espèces ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, de sorte que la somme de deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 250.000,-) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la société.

Cinquième résolution

Suite à la décision de la quatrième résolution et aux cessions de parts intervenues ci-dessus, les associés actuels décident, à l'unanimité, de transformer la société en nom collectif RICEPUTI, AVERSANO ET PEZZAN, S.e.n.c., en société anonyme, et décident de procéder à une refonte complète des statuts, pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

«STATUTS

- Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme luxembourgeoise, dénommée RESTAURANT-PIZZERIA BACCHUS S.A.
- **Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de l'acte constitutif. Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.
 - Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, et même à l'étranger lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, et ce, jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons et d'un service traiteur.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, notamment par la prise de participations dans des entreprises ou la location de fonds de commerce similaires ou par la création de filiales ou succursales.

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), représeenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de douze mille cinq cents francs luxembourgeois (LUF 12.500,-) chacune.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légalement requises.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

- Art. 6. La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président en son sein. La durée de leur mandat ne pourra excéder six ans.
- **Art. 7.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non associés. La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individulle de la personne à ce déléguée par le Conseil.

- **Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du Conseil ou une personne à ce déléguée par le Conseil.
- Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.
 - **Art. 10.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.
- **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de mai à quatorze (14.00) heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.
- **Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire lui-même.
- **Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.
- **Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2000.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2001.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Monsieur Franco Aversano, prénommé, cinquante et une actions	51
2) Monsieur Franco Riceputi, prénommé, vingt-cinq actions	25
3) Monsieur Sergio Pezzan, prénommé, vingt-quatre actions	<u>24</u>
Total: cent actions	100

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ LUF 50.000,- (cinquante mille francs luxembourgeois).

Sixième résolution

Et à l'instant les actionnaires, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, ont procédé aux nominations suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Franco Aversano, prénommé,
- Monsieur Franco Riceputi, prénommé,
- Monsieur Sergio Pezzan, prénommé.
- 2) Est nommée commissaire aux comptes:

Madame Andrée Dichter, épouse de Monsieur Francis Weisgerber, juriste, demeurant à L-2160, Luxembourg, 2-4, rue Münster.

- 3) Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2006.
- 4) Le Conseil est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société à Monsieur Franco Aversano, prénommé. Cette délégation restera valable aussi longtemps que Monsieur Franco Aversano exercera la fonction d'administrateur.»

Septième résolution

Les actionnaires décident de transférer le siège social de la société de L-1728 Luxembourg, 28, rue du Marché-aux-Herbes, à L-1728 Luxembourg, 32, rue du Marché aux Herbes.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: G. Berti, F. Riceputi, F. Aversano, S. Pezzan, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 juillet 2000, vol. 860, fol. 76, case 11. – Reçu 2.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 juillet 2000.

B. Moutrier.

(37507/272/180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

REIFEN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13 boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 76.308.

Extrait du Procès-Verbal de la réunion du conseil d'Administration tenue le 30 mai 2000

Il résulte des résolution prises M. Lionel Langleur, Administrateur de sociétés, demeurant à L-2163 Luxembourg, avenue Montery, 24, a été nommé Administrateur-Délégué de la société conformément à l'autorisation conférée par l'assemblée Générale Extraordinaire du 30 mai 2000 consécutive à la constitution de la société et aura tous pouvoirs pour représenter la société en ce qui concerne la gestion journalière par sa seule signature.

Pour mentions aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour extrait conforme

FIRSTCLASS TRADING LTD

P. Scialasqua

L. Langleur

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 84, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37504/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

SOCIETE NATIONALE DE CONTROLE TECHNIQUE - HOMOLOGATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Sandweiler. R. C. Luxembourg B 27.180.

L'an deux mille, le trente juin.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée SOCIETE NATIONALE DE CONTROLE TECHNIQUE - HOMOLOGATIONS, avec siège social à Sandweiler, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 27.180,

constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 18 décembre 1987, publié au Mémorial C, numéro 80 du 25 mars 1988,

dont les statuts furent modifiés suivant actes reçus par Maître Gérard Lecuit, prénommé,

- en date du 25 juin 1990, publié au Mémorial C, numéro 19 du 22 janvier 1991,
- en date du 26 juin 1991, publié au Mémorial C, numéro 465 du 18 décembre 1991.

L'assemblée se compose de l'associée unique, à savoir:

La société à responsabilité limitée SOCIETE NATIONALE DE CONTROLE TECHNIQUE, S.à r.l, avec siège social à Sandweiler, ici représentée par Monsieur Paul Schmit,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sandweiler, le 21 juin 2000,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, agissant comme prémentionné, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit, les résolutions, prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre de jour conforme:

Première résolution Cession de parts sociales

L'assemblée générale prend note de la cession d'une part sociale par Monsieur Jean Martin à sa coassociée, la société à responsabilité limitée SOCIETE NATIONALE DE CONTROLE TECHNIQUE, S.à r.l, suivant cession de parts sous seing privé en date du 21 juin 2000, dont une copie restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera enregistrée.

Ensuite Monsieur Paul Schmit, prénommé, agissant en sa qualité de représentant des administrateurs de la SOCIETE NATIONALE DE CONTROLE TECHNIQUE - HOMOLOGATIONS, S.à r.l, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Sandweiler, le 21 juin 2000, laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera enregistrée,

déclare accepter au nom et pour le compte de la société, la cession de parts sociales ci-avant documentée et la considérer comme dûment signifiée à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide suite à la cession de parts ci-avant de donner dorénavant la teneur suivante à l'article 5 des statuts:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à LUF 35.000.000,- (trente-cinq millions de francs luxembourgeois), divisé en 3.500 (trois mille cinq cents parts sociales de LUF 10.000,- (dix mille francs luxembourgeois) chacune, entièrement libérées, qui sont toutes détenues par la société à responsabilité limitée SOCIETE NATIONALE DE CONTROLE TECHNIQUE, S.à r.l., avec siège à Sandweiler.

Lorsque et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire, chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.»

Frais

Les frais et honoraires auxquels les présentes donneront lieu sont à la charge du cessionnaire qui s'oblige expressément à leur acquittement.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant, prémentionné, a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: P. Schmit, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 juillet 2000, vol. 860, fol. 72, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 juillet 2000.

B. Moutrier.

(37528/272/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

SOCIETE NATIONALE DE CONTROLE TECHNIQUE - HOMOLOGATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Sandweiler. R. C. Luxembourg B 27.180.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 juillet 2000.

B. Moutrier.

(37529/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

SOFTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 12-14, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui a été tenue à Luxembourg, le 12 mars 2000 à 10.30 heures.

Présents:

M. Michele Anti,

M. Lorenzo Battiato,

Me Jacques Loesch,

M. Fabio Morvilli,

Mme Paola Russo - Administrateur et

M. Riccardo Varetto - Commissaire aux Comptes.

Absent:

Me Umberto Nicodano

La séance est ouverte à 10.30 heures par Monsieur Lorenzo Battiato qui demande à Monsieur Fabio Morvilli de bien vouloir remplir la tâche de secrétaire, invite Maître Lorenzo Canu de TELECOM ITALIA S.p.A. à assister au Conseil d'Administration et donne ensuite lecture de l'ordre du jour suivant:

- 1) Répartitions des charges au sein du Conseil d'Administration;
- 2) Omissis;
- 3) Omissis;
- 4) Omissis;
- 5) Délégations de pouvoirs;
- 6) Omissis;
- 7) Omissis:
- 8) Omissis.
- I) Répartitions des charges au sein du conseil d'administration

Monsieur Fabio Morvilli propose au Conseil d'appeler Monsieur Lorenzo Battiato aux fonctions de Président et Monsieur Michele Anti aux fonctions de Vice-Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil, avec l'abstention de Monsieur Lorenzo Battiato et de Monsieur Michele Anti, approuve la proposition de Monsieur Fabio Morvilli.

Messieurs Lorenzo Battiato et Michele Anti remercient le Conseil pour la confiance qui leur a été accordée et acceptent les fonctions auxquelles ils ont été appelés.

Le Vice-Président, Monsieur Michele Anti, propose au Conseil, conformément à l'article 10 des statuts, à la loi et à la résolution prise par l'Assemblée Générale tenue en date d'aujourd'hui, de confirmer la délégation de la gestion journa-lière à Monsieur Fabio Morvilli avec le titre d'Administrateur-Directeur.

- II) Omissis
- III) Omissis
- IV) Omissis
- V) Délégation de pouvoirs

Suite aux délibérations prises lors du dernier Conseil d'Administration (point VIII E). Monsieur le Président propose de réaménager la façon dont la Société est engagée envers les tiers, c'est-à-dire le régime des signatures, ainsi que certaines modalités du fonctionnement interne de la Société.

Après discussion relative aux propositions de Monsieur le Président concernant le réaménagement des pouvoirs tant au plan externe qu'au plan interne et sous réserve des modifications statutaires qui devraient intervenir lors de la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire, la situation pourrait dorénavant être la suivante:

- A) Engagement de la Société envers les tiers
- 1. Conformément à l'article 11 des statuts, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du Président et du Vice-Président ou encore par la signature conjointe du Président ou du Vice-Président du Conseil d'Administration et celle de l'Administrateur-Directeur.
- 2. Le Président, Monsieur Lorenzo Battiato peut engager la Société par sa seule signature pour les opérations suivantes:
- effectuer tous paiements par le débit d'un compte courant en Euro à concurrence de € 100.000,- ou sa contrevaleur par opération;

- endosser pour encaissement, au nom et pour compte de la Société, des chèques émis par des tiers;
- constituer des dépôts au nom et pour compte de la Société, pour une durée maximale de six mois;
- accomplir tous actes relatifs à des opérations déjà approuvées par le Conseil d'Administration;
- signer la correspondance courante, c'est-à-dire celle ne comportant pas d'engagements pour compte de la Société.
- 3. L'Administrateur-Directeur, Monsieur Fabio Morvilli, peut engager la Société par sa seule signature pour les opérations suivantes:
- effectuer tous paiements par le débit d'un compte courant bancaire en Euro à concurrence de € 100.000,- ou sa contre-valeur par opération;
 - endosser pour encaissement, au nom et pour compte de la Société, des chèques émis par des tiers;
- constituer des dépôts auprès des banques au nom et pour compte de la Société, pour une durée maximale de douze mois:
 - accomplir tous actes relatifs à des opérations déjà approuvées par le Conseil d'Administration;
 - signer la correspondance courante, c'est-à-dire celle ne comportant pas d'engagements pour compte de la Société. Monsieur l'Administrateur-Directeur pourra en outre signer seul tous contrats relatifs aux actes susmentionnés.
- 4. L'Administrateur-Directeur, Monsieur Fabio Morvilli, et un Administrateur agissant et signant conjointement peuvent engager la Société pour les opérations suivantes:
- acheter ou vendre toutes obligations, commercial paper ou titres assimilables à concurrence d'un montant de USD 50.000.000,- ou sa contre-valeur dans une autre devise par opération;
- effectuer des opérations de Interest and/or Currency Swap, Credit Default Swap et toutes autres opérations de Swap, des opérations de Forward Rate Agreement et d'arbitrage sur taux d'intérêts en utilisant tous autres instruments synthétiques, à concurrence d'un montant de USD 100.000.000,- ou sa contre-valeur dans une autre devise par opération;
- emprunter auprès des banques au nom et pour compte de la Société, pour une durée maximale de douze mois, à concurrence d'un montant de USD 100.000.000,- ou sa contre-valeur dans une autre devise par opération;
- emprunter auprès des banques au nom et pour compte de la Société, pour une durée maximale de trente-six mois, à concurrence d'un montant de USD 50.000.000,- ou sa contre-valeur dans une autre devise par opération;
- constituer des dépôts auprès des banques au nom et pour compte de la Société pour une durée maximale de vingtquatre mois;
- accorder à toutes Sociétés faisant partie du Groupe Telecom Italia tous prêts ou avances à concurrence d'un montant de USD 100.000.000,- ou sa contre-valeur dans une autre devise par opération;
- emprunter ou accepter des dépôts au nom et pour compte de la Société auprès des Sociétés du Groupe à concurrence d'un montant de USD 200.000.000,- ou sa contre-valeur dans une autre devise par opération;
- émettre dans l'intérêt de toutes Sociétés faisant partie du Groupe Telecom Italia des cautionnements ou autres garanties à concurrence d'un montant de USD 100.000.000,- ou sa contre-valeur dans une autre devise par opération;
- acheter ou vendre au comptant ou à terme des devises au nom et pour compte de la Société à concurrence d'un montant de USD 100.000.000,- ou sa contre-valeur dans une autre devise par opération;
- acheter ou vendre des actions ou des options sur actions ou des primes sur actions des Sociétés faisant partie du Groupe Telecom Italia à concurrence d'un montant de USD 50.000.000,- ou sa contre-valeur dans une autre devise par opération;
- acheter ou vendre des actions ou des options sur actions ou des primes sur actions des Sociétés cotées dans une bourse d'un pays de l'OCDE à concurrence d'un montant de USD 50.000.000,- ou sa contre-valeur dans une autre devise par opération;
- effectuer des opérations de «Tripartite Repo» pour une durée maximale de douze mois, à valoir sur des titres obligataires en possession de la Société à concurrence d'un montant de USD 100.000.000,- ou sa contre-valeur dans une autre devise par opération;
- effectuer des opérations de «Tripartite Repo» pour une durée maximale de trente-six mois, à valoir sur des titres obligataires en possession de la Société à concurrence d'un montant de USD 50.000.000,- ou sa contre-valeur dans une autre devise par opération.

Monsieur l'Administrateur-Directeur et un Administrateur peuvent en outre signer conjointement tous contrats relatifs aux actes susmentionnés.

- 5. L'Administrateur-Directeur, Monsieur Fabio Morvilli, et soit un Fondé de Pouvoir soit un Mandataire Spécial, agissant et signant conjointement peuvent engager la Société pour les opérations suivantes:
- acheter ou vendre toutes obligations, commercial paper ou titres assimilables à concurrence d'un montant de USD 5.000.000,- ou sa contre-valeur dans une autre devise par opération;
- effectuer des opérations de Interest and/or Currency Swap, Credit Default Swap et toutes autres opérations de Swap, des opérations de Forward Rate Agreement et d'arbitrage sur taux d'intérêts en utilisant tous autres instruments synthétiques à concurrence d'un montant de USD 10.000.000,- ou sa contre-valeur dans une autre devise par opération;
- emprunter auprès des banques au nom et pour compte de la Société, pour une durée maximale de douze mois, à concurrence d'un montant de USD 10.000.000,- ou sa contre-valeur dans une autre devise par opération;
- emprunter auprès des banques au nom et pour compte de la Société, pour une durée maximale de trente-six mois, à concurrence d'un montant de USD 5.000.000,- ou sa contre-valeur dans une autre devise par opération;
- constituer des dépôts auprès des banques au nom et pour compte de la Société, pour une durée maximale de vingtquatre mois, à concurrence d'un montant de USD 30.000.000,- ou sa contre-valeur dans une autre devise par opération;
- accorder à toutes Sociétés faisant partie du Groupe Telecom Italia tous prêts ou avances à concurrence d'un montant de USD 10.000.000,- ou sa contre-valeur dans une autre devise par opération;

- emprunter ou accepter des dépôts au nom et pour compte de la Société auprès des Sociétés du Groupe à concurrence d'un montant de USD 20.000.000,- ou sa contre-valeur dans une autre devise par opération;
- émettre dans l'intérêt de toutes Sociétés faisant partie du Groupe Telecom Italia des cautionnements ou autres garanties à concurrence d'un montant de USD 10.000.000,- ou sa contre-valeur dans une autre devise par opération;
- acheter ou vendre au comptant ou à terme des devises au nom et pour compte de la Société à concurrence d'un montant de USD 10.000.000,- ou sa contre-valeur dans une autre devise par opération;
- acheter ou vendre des actions ou des options sur actions ou des primes sur actions des Sociétés faisant partie du Groupe Telecom Italia à concurrence d'un montant de USD 5.000.000,- ou sa contre-valeur dans une autre devise par opération;
- acheter ou vendre des actions ou des options sur actions ou des primes sur actions des Sociétés cotées dans une bourse d'un pays de l'OCDE à concurrence d'un montant de USD 5.000.000,- ou sa contre-valeur dans une autre devise par opération.
- L'Administrateur-Directeur et soit un Fondé de Pouvoir soit un Mandataire Spécial peuvent en outre signer conjointement tous contrats relatifs aux actes susmentionnés.
- 6. Un Fondé de Pouvoir et un Mandataire Spécial agissant et signant conjointement peuvent engager la Société pour les opérations suivantes:
- constituer des dépôts auprès des banques au nom et pour compte de la Société, pour une durée maximale de six mois, à concurrence d'un montant de USD 10.000.000,- ou sa contre-valeur dans une autre devise par opération;
 - endosser pour encaissement, au nom et pour compte de la Société, des chèques émis par des tiers;
- effectuer tous paiements par le débit d'un compte courant bancaire en Euro à concurrence de € 10.000 ou sa contre-valeur dans une autre devise par opération.
- 7. Deux Mandataires Spéciaux agissant et signant conjointement peuvent engager la Société pour les opérations suivantes:
- constituer des dépôts auprès des banques au nom et pour compte de la Société, pour une durée maximale de trois mois, à concurrence d'un montant de USD 1.000.000,- ou sa contre-valeur dans une autre devise par opération;
- effectuer tous paiements par le débit d'un compte courant bancaire en Euro à concurrence de \in 5.000,- ou sa contre-valeur dans une autre devise par opération.
- 8. Chacun des Fondés de Pouvoir et des Mandataires spéciaux peut seul signer la correspondance courante, c'est-àdire celle ne comportant pas d'engagements pour compte de la Société.

En considération de l'alinéa 2 du point v), les pouvoirs de signature susmentionnés ne seront validés qu'après les modifications statutaires qui devraient être adoptées lors de la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire.

B) Omissis

Le Conseil d'Administration approuve les propositions de Monsieur le Président dont il est question aux points A) et B), et confère les pouvoirs y relatifs.

VI) Omissis

VII) Omissis

VIII) Omissis

Plus rien ne figurant à l'Ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 12.30 heures.

L. Battiato Le président M. Anti Le vice-président F. Morvilli L'administrateur-directeur

SOFTE, Société Anonyme F. Morvilli Administrateur-directeur

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2000, vol. 538, fol. 90, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37533/000/168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

UNIONFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 45.967.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 27 juin 2000

Monsieur Angelo De Bernardi, Madame Marie-Fiore Ries-Bonani et Monsieur Jean-Marc Heitz sont renommés administrateurs de la société pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Adrien Schaus est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'an 2003.

Le nouveau siège social de la société est fixé au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme

UNIONFIN S.A. Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2000, vol. 538, fol. 36, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37547/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

RANTUM, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-4449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 43.008.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2000, vol. 538, fol. 86, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2000.

Signatures.

(37500/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

REAMON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: 17, rue Beaumont L-1219 Luxembourg. R. C. Luxembourg B 72.251.

Extrait des résolution prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 28 juin 2000

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont L-1219 Luxembourg. Luxembourg, le 28 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme REAMON HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2000, vol. 538, fol. 36, case 6. – Reçu 500 francs. (37502/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

ST. GEORGES INVESTMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2350 Luxemburg, 3, rue Jean Piret. H. R. Luxemburg B 34.251.

Im Jahre zweitausend, am fünften Juli.

Vor dem unterschriebenen Notar Alphonse Lentz, im Amtssitze zu Remich (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft ST. GEORGES INVESTMENT S.A., mit Sitz in Luxemburg, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Paul Frieders, im Amtssitze in Luxemburg, am 19. Juni 1990, veröffentlicht Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 483 vom 29. Dezember 1990, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Alain Donvil, Privatbeamter, wohnhaft zu Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Schriftführer Herrn Michel Di Benedetto, Privatbeamter, wohnhaft zu Luxemburg.

Derselbe ernennt zum Stimmzähler Frau Christine Orban, Privatbeamtin, wohnhaft zu Luxemburg.

Nachdem das Büro der Versammlung so bestimmt wurde, erklärt die Vorsitzende und bittet den Notar folgendes zu beurkunden:

- I. Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:
- 1) Abschaffung des Nennwertes der Aktien.
- 2) Erhöhung der Aktienzahl des gezeichneten Kapitals der Gesellschaft von fünftausend (5.000) Aktien auf vierzigtausenddreihundert (40.300) Aktien sowie des genehmigen Kapitals der Gesellschaft von zehntausend (10.000) Aktien auf achtzigtausendsechshundert (80.600).
- 3) Erneuerung der Erlaubnis an den Verwaltungsrat der Gesellschaft, das Gesellschaftskapital innerhalb von fünf Jahren vom 5. Juli 2000 zu erhöhen.
 - 4) Entsprechende Änderung des Artikels 3 der Satzung.
- II. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Versammlungsvorstand gezeichnet. Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen ne varietur paraphiert wurden, beigefügt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

- III. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.
 - IV. Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Abschaffung des Nennwertes der Aktien.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschaft beschliesst die Aktienzahl des gezeichneten Gesellschaftskapitals von fünftausend (5.000) Aktien auf vierzigtausenddreihundert (40.300) Aktien zu erhöhen sowie die Aktienzahl des genehmigten Kapitals von zehntausend (10.000) Aktien auf achtzigtausendsechshundert (80.600) Aktien und dementsprechend Artikel 3 der Satzung abzuändern wie folgt:

«Art. 3. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt fünftausend Deutsche Mark (5.000,- DEM), eingeteilt in vierzigtausend dreihundert (40.300) Aktien ohne Nennwert.

Alle Aktien sind Inhaberaktien, es sei, dass das Gesetz es anders bestimmt. Das Gesellschaftskapital kann bis zum Betrag von zehn Millionen Deutsche Mark (10.000.000,- DEM) erhöht werden, eingeteilt in achtzigtausendsechshundert (80.600) Aktien ohne Nennwert, durch die Ausgabe von zusätzlichen Aktien mit/oder ohne Emissionsprämie. Der Verwaltungsrat ist insbesondere ermächtigt und beauftragt diese Kapitalerhöhung vorzunehmen, ganz oder teilweise, indem Aktien von dem genehmigten Kapital gegen Einbezug von freien Rücklagen oder gegen bar oder Sacheinlagen ausgestellt werden und den Ausgabepreis sowie die Bedingungen der Zeichnung der Aktien und der Einzahlung zu bestimmen. Der Verwaltungsrat ist insbesondere berechtigt solche Ausgaben vorzunehmen, ohne den früheren Aktionären ein Vorzugsrecht für die Zeichnung der auszugebenden Aktien vorzubehalten.

Diese Genehmigung ist gültig für eine Dauer von 5 Jahren vom 5. Juli 2000 angerechnet, kann jedoch durch eine außerordentliche Generalversammlung für die noch nicht bis zu diesem Zeitpunkt ausgegebenen Aktien bis zur Höhe des genehmigten Kapitals bestätigt werden. Der Verwaltungsrat ist desweiteren ermächtigt, nach jeder durchgeführten Kapitalerhöhung dieselbe durch seine Vorsitzenden oder einen Spezialbevollmächtigten rechtsgültig festzustellen und Artikel 3 der Gesellschaftssatzung entsprechend der Kapitalerhöhung abändern zu lassen.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben. Gezeichnet: A. Donvil, M. Di Benedetto, C. Orban, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 6 juillet 2000, vol. 463, fol. 76, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

A. Lentz.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 11 juillet 2000.

(37535/221/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

ST. GEORGES INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret. R. C. Luxembourg B 34.251.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 11 juillet 2000.

(37536/221/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

RECEIVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: 12, rue Goethe L-1637 Luxembourg. R. C. Luxembourg B 59.596.

Extrait des résolution prises dans le cadre de l'Assemblée générale ordinaire des Actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 30 mars 2000.

Sixième Résolution

L'Assemblée décide de confirmer le mandat pour la période expirant à l'Assemblée générale statuant sur l'exercice 1999 aux administrateurs et au commissaire aux comptes suivants:

Conseil d'administration:

- M. Mario lacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Alessandro Jelmony, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Philippe Pasquasy, juriste, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

HRT REVISION S.à r.I., 32, rue J.P Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Pour mentions aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 85, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37503/065/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

RENTEX VERTEIBES G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 58.813.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg le 13 juillet 2000, vol. 538, fol. 90, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2000.

Pour la société

Signature

(37505/506/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

RHEA, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 27.311.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2000, vol. 538, fol. 54, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg, le 29 mars 2000

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de son mandat d'administrateur de Monsieur Frédéric Fougère.

Le Conseil d'Administration coopte Madame Danièle Guedj, cooptation qui sera remise à ratification lors de la prochaine Assemblée Générale.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle, tenue à Luxembourg, le 25 mai 2000

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de son mandat d'administrateur de Monsieur Frédéric Fougère et lui donne quitus pour l'exécution de son mandat.

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation de Madame Danièle Guedj, Directeur du Corporate Finance et de la Trésorerie AGF (ALLIANZ Group), demeurant au 47, avenue Théophile Gautier, F-75016 Paris, France. Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

L'Assemblée Générale décide, conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1912, de renouveler le mandat du réviseur indépendant ERNST & YOUNG, rue Richard Coudenhove-Kalergi à Luxembourg pour une durée de trois ans. Ce mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale annuelle qui statuera sur les comptes 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2000.

Pour RHEA

Signature

(37506/267/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

RIMAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 56.721.

Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue de façon extraordinaire en date du 30 mars 2000

Sixième résolution

L'Assemblée décide de confirmer le mandat pour la période expirant à l'Assemblée générale statuant sur l'exrcice 1999 aux administrateurs et au commissaire aux comptes suivants:

Conseil d'administration

- M. Mario lacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Philippe Pasquasy, juriste, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux comptes

HRT REVISION, S.à r.I., 32, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 85, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37508/065/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

RODAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 65.303.

Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue de façon extraordinaire en date du 30 mars 2000

Septième résolution

L'Assemblée décide de confirmer le mandat pour la période expirant à l'Assemblée générale statuant sur l'exrcice 1999 aux administrateurs et au commissaire aux comptes suivants:

Conseil d'administration

- M. Mario Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Philippe Pasquasy, juriste, demeurant à Luxembourg;
- M. Virgilio Ranalli, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux comptes

HRT REVISION, S.à r.l., 32, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 85, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37509/065/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

SOFTCARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Koerich, 18, rue de l'Industrie.

L'an deux mille, le seize juin.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- 1. Monsieur Moritz Lemaire, directeur de société, demeurant à Kehlen, 30, rue des Champs.
- 2. Madame Jacqueline Leboutte, employée privée, demeurant à Kehlen, 30, rue des Champs,

ici représentée par Monsieur Moritz Lemaire, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée SOFTCARE, S.à r.l., avec siège social à Walferdange, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 mars 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 227 du 19 août 1989.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 avril 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 330 du 9 septembre 1994.

Les associés ont prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de Walferdange, 46A, rue de l'Eglise à L-8399 Koerich, 18, rue de l'Industrie.

Le premier alinéa de l'article quatre des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 4. (premier alinéa). Le siège social est établi à Koerich.

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de quatre mille deux cent quarante-sept francs luxembourgeois (4.247,-LUF), pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,-LUF) à cinq cent quatre mille deux cent quarante-sept francs luxembourgeois (504.247,-LUF).

Le montant de quatre mille deux cent quarante-sept francs luxembourgeois (4.247,- LUF) sera prélevé sur la réserve libre.

L'existence de cette réserve se dégage d'une situation comptable arrêtée au 31 décembre 1999,

laquelle restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Troisième résolution

Les associés décident de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

Quatrième résolution

Les associés décident de convertir le capital social de francs luxembourgeois en euros au cours de 1,- EUR pour 40,3399 LUF, de sorte que le capital social de cinq cent quatre mille deux cent quarante-sept francs luxembourgeois (504.247,- LUF) est converti en douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

Cinquième résolution

A la suite de ces résolutions, les associés décident de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales sont tenues comme suit

1 Monsieur Moritz Lemaire, prénommé	450 actions
2 Madame Jacqueline Leboutte, prénommée	50 actions
Total	500 actions»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite du présent acte s'élève à environ vingt mille francs luxembourgeois (20.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Lemaire, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 21 juin 2000, vol. 414, fol. 40, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 juin 2000.

E. Schroeder.

(37531/228/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

SOFTCARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Koerich, 18, rue de l'Industrie.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 juin 2000.

E. Schroeder. (37532/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

ROLUC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 54.063.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 28 juin 2000

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme

ROLUC S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2000, vol. 538, fol. 36, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37510/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

S.D.G.A. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 42.136.

Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 26 avril 2000

Deuxième résolution

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle à tenir le dernier mercredi du mois d'avril 2001.

Administrateurs

- M. Mario lacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Philippe Pasquasy, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux comptes

HRT REVISION, S.à r.l., 32, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 85, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37517/065/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

RONFLETTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 59.353.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 28 juin 2000

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme

RONFLETTE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2000, vol. 538, fol. 36, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37511/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

TERRE DES HOMMES, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: Luxembourg, 53A, rue Glesener.

STATUTS COORDONNES DU 30 MARS 2000

Chapitre 1er: Dénomination, siège, objet, exercice social

- **Art. 1**er. Il est fondé par la présente une association sans but lucratif dénommée TERRE DES HOMMES LUXEM-BOURG (TDHL), avec siège social à Luxembourg, 53A, rue Glesener.
- Art. 2. Le but de l'association est de contribuer par tous les moyens appropriés à l'amélioration du sort de l'enfance la plus malheureuse et notamment de lui apporter un secours aussi immédiat et direct que possible tant sur le plan national qu'international; l'association pourra ou peut être affiliée à la Fédération Internationale TERRE DES HOMMES.
 - Art. 3. L'exercice social de l'association coïncidera avec l'année civile.
 - Art. 4. La durée de l'association est illimitée.

Chapitre 2: Admission, démission et exclusion des membres, cotisation

Art. 5. L'association se compose de membres actifs.

Les membres actifs peuvent être des personnes physiques et des personnes morales. Les membres actifs jouissent seuls des droits et avantages prévus par la loi sur les associations sans but lucratif. Leur nombre est illimité sans pouvoir être inférieur à trois.

Pour être admis comme membre actif, il faut:

- a) prêter son concours actif à l'association ou avoir des mérites particuliers envers l'association;
- b) avoir payé la cotisation annuelle;
- c) avoir été admis par le conseil d'administration.

La qualité de membre actif est attestée par la délivrance d'une carte ad hoc et par l'inscription au registre tenu à cette fin.

La liste des membres actifs est complétée chaque année, par l'indication dans l'ordre alphabétique des modifications qui se sont produites parmi les membres actifs dans le délai de trois mois à partir de la clôture de l'année sociale.

Le conseil d'administration peut conférer, à titre honorifique, la qualité de bienfaiteur aux personnes physiques ou morales qui, sans prendre une part active aux activités de l'association, lui prêteront leur appui matériel et moral.

Art. 6. La qualité de membre actif se perd dans les cas suivants:

- démission par écrit;
- démission d'office à la suite du refus de payer dans les délais prévus par la loi la cotisation annuelle malgré une mise en demeure par simple lettre missive;
- exclusion par un vote de l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés pour infraction aux présents statuts ou pour activités contraires aux intérêts de l'association.

Le conseil prend acte de la démission d'office ou de l'exclusion et en informe les intéressés.

Art. 7. Le membre, démissionnaire ou exclu et les héritiers du membre décédé n'ont aucun droit sur le fond social et les héritiers ne peuvent réclamer aucun compte, ni faire apposer les scellés, ni requérir inventaire.

Chapitre 3: Moyens de l'association

- Art. 8. Les ressources de TDHL destinées uniquement à la réalisation de son but (Art. 2) sont constituées
- a) par les cotisations;
- b) par les revenus et produits de sa fortune;
- c) par le soutien financier en provenance des donateurs.

Chapitre 4: Assemblées Générales

Art. 9. L'assemblée générale se compose de tous les membres actifs et sera convoquée au moins une fois par an par le conseil d'administration à une date fixée par celui-ci au premier semestre de l'année. Toute proposition, signée d'un nombre de membres actifs égal au vingtième de la dernière liste annuelle, doit être portée à l'ordre du jour. Il sera loisible aux membres actifs de se faire représenter à l'assemblée par un autre membre actif. Aucun membre actif ne peut toutefois représenter plus de deux membres. Le mandat doit être écrit.

Art. 10. Le conseil d'administration convoque l'assemblée générale par lettre missive ordinaire adressée à chacun des membres au moins huit jours à l'avance.

Les convocations doivent mentionner l'ordre du jour.

Aucune décision ne peut être prise sur un objet ne figurant pas à l'ordre du jour. En cas d'urgence, le président de l'assemblée pourra toutefois, avec l'assentiment du conseil d'administration, ajouter d'office des points à l'ordre du jour et les soumettre à l'assemblée générale pour décision.

Le conseil soumet, tous les ans, à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice. Après approbation des comptes et du budget, l'assemblée se prononcera par un vote spécial sur la décharge à donner aux administrateurs s'il y a lieu.

L'assemblée générale ordinaire élit chaque année deux commissaires aux comptes dont le rapport est distribué au plus tard lors de l'assemblée générale. Ils sont rééligibles.

L'assemblée générale fixera chaque année le montant de la cotisation qui ne peut dépasser 1.000,- francs.

- **Art. 11.** Sauf les cas prévus par la loi du 21 avril 1928, l'assemblée générale pourra délibérer quel que soit le nombre des membres actifs présents. Les décisions sont prises à la majorité absolue des votes valablement exprimés. En cas de partage, la voix de celui qui préside l'assemblée est prépondérante.
- **Art. 12.** Les assemblées générales sont présidées par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par le vice-président et à défaut de celui-ci, par le plus ancien des administrateurs présents.

Le président ou celui qui en remplit les fonctions, désignera le secrétaire et deux scrutateurs pris parmi les membres actifs présents qui composeront avec le président ou celui qui en remplit les fonctions, le bureau.

Le bureau dressera la liste de présence et la certifiera exacte.

Art. 13. Les décisions des assemblées générales sont consignées dans des procès-verbaux qui sont signés par le président, le secrétaire et les scrutateurs.

Les procès-verbaux sont inscrits dans un registre spécial.

Le registre devra être communiqué aux membres actifs et tiers intéressés sur demande écrite et sur place.

Chapitre 5: Les groupes de travail

- **Art. 14.** L'activité de TDHL en vue de la poursuite efficace de son but est assurée par des groupes de travail dont ci-après une énumération non-limitative:
 - 1) parrainages et adoption;
 - 2) collecte, tri et transport de médicaments et de vêtements;
 - 3) secrétariat;
 - 4) trésorerie et comptabilité;
 - 5) publications et public relations.

Chapitre 6: Conseil d'administration

Art. 15. L'association sera administrée par un conseil composé de sept membres au moins et onze au plus. Les membres du conseil sont élus pour deux ans par l'assemblée générale et sont rééligibles. Les nouvelles candidatures au conseil d'administration doivent parvenir au président de l'association au plus tard cinq jours avant l'assemblée générale. S'il y a plus de candidatures que de sièges à pourvoir, l'élection se fait au bulletin secret. En cas de vacance d'une place d'administrateur et jusqu'à l'expiration de son mandat, le conseil pourvoira provisoirement au remplacement. Pour être candidat au conseil, il faut avoir collaboré dans un groupe de travail de façon régulière pendant un an au moins.

Tout administrateur qui, sans motif valable, n'assiste pas au moins à la moitié des réunions du conseil, est réputé démissionnaire à la fin de l'exercice annuel dont il s'agit.

Art. 16. Le conseil désignera en son sein un président, un vice-président, un trésorier et un responsable pour chaque groupe de travail (voir Art. 14).

La vice-présidence est assurée par un des responsables des groupes de travail.

En cas d'absence du président et du vice-président, la réunion du conseil d'administration est présidée par le plus ancien des administrateurs présents.

Peut siéger dans les réunions du conseil d'administration avec voix uniquement consultative toute personne y appelée en consultation en raison de ses compétences spécifiques.

- **Art. 17.** La présence des deux tiers des administrateurs ou de leurs mandatés est nécessaire pour la validité de ses délibérations qui seront prises à la majorité simple, excepté la révocation du président et l'exclusion d'un membre qui requerront la majorité des deux tiers pour être soumises à l'approbation de l'assemblée générale (Art. 6 al. 4). En cas de délibération à la majorité simple avec partage égal des voix, celle du président ou de celui qui le remplace sera prépondérante.
- **Art. 18.** Le président et le vice-président ou le président et le responsable du groupe de travail «secrétariat» ou ce dernier et le vice-président, agissant en signant conjointement, représentent valablement l'association dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires et l'engagent valablement à l'égard des tiers, à condition d'en avoir été chargés explicitement par le conseil d'administration. Ils convoquent le conseil aussi souvent que les circonstances l'exigent et au moins une fois tous les deux mois.
- **Art. 19.** L'expédition des affaires courantes et l'exécution des résolutions du conseil appartiennent aux différents groupes de travail selon leur affectation.
- **Art. 20.** Le conseil d'administration ne cesse d'exercer ses fonctions avant d'avoir obtenu décharge devant une assemblée générale.

Chapitre 7: Modifications des statuts et affectation du patrimoine

- Art. 21. La modification des statuts sera régie par la loi du 21 avril 1928.
- **Art. 22.** En cas de dissolution de l'association, l'avoir social net après apurement des dettes devra être réparti au profit d'une ou de plusieurs ONG de développement, agréées par le Ministère des Affaires Etrangères ou, le cas échéant, le Ministère ayant dans ses attributions la Coopération et l'aide au développement, et oeuvrant dans un domaine similaire
- Art. 23. La perte pour une raison quelconque de la personnalité civile n'entraînera pas par elle-même de dissolution de l'association.
- Art. 24. Toutes les questions non prévues ici concernant la dissolution et l'emploi du patrimoine sont régies par la loi du 21 avril 1928.
- Art. 25. Les statuts du 26 juillet 1966 et déposés au greffe du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, le 28 juillet 1966, ainsi que les modifications des statuts du 29 septembre 1972 déposées au greffe du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, le 26 octobre 1972, ainsi que les statuts déposés le 25 octobre 1984 sont remplacés dans leur totalité par les présents statuts.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2000, vol. 538, fol. 90, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37564/000/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

AIR CONSULT AND SOFTWARE, Société Anonyme.

Siège social: Niederkorn.

STATUTS

L'an deux mille, le vingt-huit juin.

Le soussigné Maître Joseph Élvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

Ont comparu:

1. - La société CONSULT AND INVEST INC, avec siège social à Lewes-19958, 25, Greystone Manor, (Del), (Etats-Unis).

ici représentée par Monsieur Jean-Philippe Ravez, ci-après qualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

- 2. Monsieur Jean Philippe Ravez, administrateur de sociétés, demeurant à B-1325 Chaumont Gistoux, 8, rue folle France, (Belgique).
- 3. Mademoiselle Caroline Ravez, étudiante, demeurant à B-1325 Chaumont Gistoux, 8, rue folle France, (Belgique). La prédite procuration, signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1er. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de AIR CONSULT AND SOFTWARE.

Le siège social est établi à Niederkorn.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet le conseil et la formation en industrie, le développement et la commercialisation de logiciels et la vente de matériel informatique.

Plus généralement, elle peut effectuer toutes les opérations, qu'elles soient de nature juridiques, économiques, civiles, commerciales et financières, se rattachant à l'objet indiqué ou à tous les autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser directement ou indirectement le but de la société, son extension ou son développement.

La société a pour objet la prise de participation au sens le plus large dans toute société d'un objet semblable ou différent du sien, elle pourra prendre toutes mesures de nature à valoriser sa participation dans ces sociétés, notamment souscrire à leurs emprunts obligataires ou non, leur consentir des avances de fonds et s'intéresser à leur gestion journalière au travers de l'exécution de mandats d'administrateurs ou de mission de consultance au sens le plus large.

Elle pourra également mettre tous types d'immeubles, de matériels au sens le plus large, véhicules ou moyens de transports divers, à titre gratuit ou onéreux, à la disposition de ses filiales.

- Art. 3. Le capital souscrit est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par trois cent vingt (320) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.
 - Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.

- **Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par un mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

- Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.
- **Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.
- **Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2000.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2001.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1 La société CONSULT AND INVEST INC, prédésignée, sept cents actions	700
2 Monsieur Jean Philippe Ravez, préqualifié, cent cinquante actions	150
3 Mademoiselle Caroline Ravez, préqualifiée, cent cinquante actions	150
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soi t, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quarante-huit mille francs.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à la somme de 1.250.536,90 LUF.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
- a) La société CONSULT AND INVEST INC, avec siège social à Lewes-19958, 25, Greystone Manor, (Del), (Etats-Unis);
- b) Monsieur Jean Philippe Ravez, administrateur de sociétés, demeurant à B-1325 Chaumont Gistoux, 8, rue folle France, (Belgique);
 - c) Mademoiselle Caroline Ravez, étudiante, demeurant à B-1325 Chaumont Gistoux, 8, rue folle France, (Belgique).
 - 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
 - La société H. FAR & J. DOLE INC., avec siège social à Dover (Del), Old Rudnick Lane 30, (Etats-Unis).
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.
 - 5) Le siège social est établi à L-4676 Niederkorn, 1, rue Theis.
- 6) Faisant usage de la faculté offerte par l'article 6 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Jean Philippe Ravez, préqualifié, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-P. Ravez, C. Ravez, J. Elvinger.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 juillet 2000, vol. 510, fol. 84, case 5. – Reçu 12.505 LUF.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 juillet 2000.

J. Seckler.

(37566/231/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2000.

ROYALTY PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 52.491.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 28 juin 2000

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme ROYALTY PARTICIPATIONS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2000, vol. 538, fol. 36, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37512/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

SERVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 42.136.

Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue de façon extraordinaire en date du 11 juillet 2000

Sixième résolution

L'Assemblée décide de confirmer le mandat pour la période expirant à l'Assemblée générale statuant sur l'exrcice 1999 aux administrateurs et au commissaire aux comptes suivants:

Conseil d'administration

M. Mario Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg;

M. Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg;

M. Philippe Pasquasy, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux comptes

HRT REVISION, S.à r.I., 32, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 85, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37519/065/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

RSA OVERSEAS HOLDINGS (LUXEMBOURG) (N° 1), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 73.467.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat signé le 15 décembre 1999 entre RSA OVERSEAS HOLDINGS (LUXEMBOURG) N° 1, S.à r.l. et A.M. MERCURIA S.A., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe, qu'un contrat de domiciliation a été conclu pour une durée indéterminée.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 83, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37513/250/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

RUYSDAEL GLOBAL INVESTMENT.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 56.538.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 83, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2000.

Signature.

(37514/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

RVA CAPITAL RISQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 32.876.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 28 juin 2000

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme RVA CAPITAL RISQUE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2000, vol. 538, fol. 36, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37515/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

S & B FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi. R. C. Luxembourg B 70.831.

Par décision de l'Assemblée Générale datée du 20 juin 2000, a été nommé sixième administrateur:

Monsieur Jean-Claude Asscher, administrateur de sociétés, demeurant au 34, avenue Raphaël, Paris XVI.

Son mandat prenda fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur l'exercice social se terminant au 31 décembre 2004.

Pour extrait conforme Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2000, vol. 538, fol. 41, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37516/504/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

SECURFIN, SOCIETE DE GESTION ET PLACEMENTS INDUSTRIELS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 72.328.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2000, vol. 538, fol. 73, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2000.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(37518/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

ADOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue A. Weicker.

STATUTS

L'an deux mille, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1) Madame Alba Grelli, commerçante, demeurant à L-4271 Esch-sur-Alzette, 6 rue Jean Origer;
- 2) Madame Anny Langers, employée privée, demeurant à L-4123 Esch-sur-Alzette, 19 rue du Fossé.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Titre Ier.- Dénomination - Siège Social - Objet - Durée - Capital Social

- **Art. 1er.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de ADOS S.A.
 - Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

- **Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.
- **Art. 4.** La société a pour objet le commerce de vêtements, de chaussures, d'articles de maroquinerie, d'articles de fausse bijouterie et d'accessoires de mode, de linge de maison et d'articles de décoration maison.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative. Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Titre II. - Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas, l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

- **Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.
- **Art. 8.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un Président. En cas d'absence du Président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

- **Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, qui ne doivent pas être nécessairement des actionnaires de la société. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.
- **Art. 10.** La société est engagée en toutes circonstances soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.
- **Art. 11.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Titre III.- Assemblée Générale

- Art. 12. L'assemblée générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.
- **Art. 13.** L'assemblée générale statutaire se réunit le deuxième mercredi du mois de mai de chaque année à 17.30 heures, au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure, qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Art. 14. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par un mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV. - Année Sociale - Répartition des Bénéfices

- Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 16.** Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent (5 %) à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légal.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille, ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. - Disposition générale

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé expressément par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2001.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2002.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1 Par Madame Alba Grelli, la comparante sub 1), mille deux cent quarante-neuf actions	1.249
2 Par Madame Anny Langers, la comparante sub 2), une action	<u> </u>
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, charges et rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ quarante-cinq mille francs (LUF 45.000,-).

Réunion en assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Madame Alba Grelli, la comparante sub 1);
- b) Madame Anny Langers, la comparante sub 2);
- c) Madame Liliane Danvoye, employée privée, demeurant à F-57050 Metz, 11, rue Le Moyne.
- 2. Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Jean-Claude Merjai, conseiller fiscal, demeurant à L-4398 Pontpierre, 7 Am Armschlag.

- 3. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2006.
- 4. Madame Alba Grelli, prénommée, est nommée administrateur-délégué.

La société est valablement engagée par sa seule signature.

5. - L'adresse de la société est fixée à L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Grelli, A. Langers, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 juillet 2000, vol. 860, fol. 72, case 3. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 juillet 2000.

B. Moutrier.

(37565/272/155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2000.

SERVIZI FINANZIARI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 65.370.

Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue de façon extraordinaire en date du 30 mars 2000

Sixième résolution

L'Assemblée décide de confirmer le mandat pour la période expirant à l'Assemblée générale statuant sur l'exercice 1999 aux administrateurs et au commissaire aux comptes suivants:

Conseil d'administration

- M. Arrigo Cipriani, entrepreneur, demeurant à Venezia;
- M. Giuseppe Cipriani, entrepreneur, demeurant à New York;
- M. Federico Schiavon, expert-comptable, demeurant à Venezia;
- M. Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Virgilio Ranalli, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux comptes

HRT REVISION, S.à r.l., 32, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 85, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37520/065/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2000.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, 6, rue François Hogenberg, L-1735 Luxembourg